

Education nationale, enseignement supérieur et recherche.
III.Recherche

Table des matières

Récapitulation des crédits	5
Récapitulation des crédits par agrégat et titre	7
Présentation des crédits par chapitre et article	9
Présentation des mesures de dépenses ordinaires	21
Présentation des dépenses en capital	33
Synthèse des agrégats	39
Récapitulation par agrégat	43
Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme	75
Présentation des emplois	81

Récapitulation des crédits

Récapitulation des crédits

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Titre III Moyens des services							
Matériel et fonctionnement des services	///////	///////	8.683.469	"	8.683.469	-8.683.469	"
Subventions de fonctionnement	///////	///////	2.907.973.302	"	2.907.973.302	+69.890.141	2.977.863.443
Dépenses diverses	///////	///////	687.868	"	687.868	-687.868	"
Totaux titre III	///////	///////	2.917.344.639	"	2.917.344.639	+60.518.804	2.977.863.443
Titre IV Interventions publiques							
Action éducative et culturelle	///////	///////	459.592.211	+11.022.923	470.615.134	-339.583.158	131.031.976
Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national	///////	///////	797.591.770	"	797.591.770	+2.209.329	799.801.099
Totaux titre IV	///////	///////	1.257.183.981	+11.022.923	1.268.206.904	-337.373.829	930.833.075
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	4.174.528.620	+11.022.923	4.185.551.543	-276.855.025	3.908.696.518
Titre V Investissements exécutés par l'Etat							
Equipement culturel et social	1.220.000	"	1.220.000	///////	"	"	"
Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001	"	367.314.000	"	///////	183.597.000	+367.314.000	550.911.000
Totaux titre V	1.220.000	367.314.000	1.220.000	///////	183.597.000	+367.314.000	550.911.000
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat							
Agriculture	103.523.000	110.516.000	80.994.000	///////	24.417.000	+86.099.000	110.516.000
Energie et mines	56.829.000	74.836.000	48.138.000	///////	33.764.000	+41.072.000	74.836.000
Transports, communications et télécommunications	1.135.855.000	1.120.975.000	1.130.733.000	///////	16.333.000	+1.104.642.000	1.120.975.000
Equipement culturel et social	974.647.000	710.941.000	750.547.000	///////	144.820.000	+559.421.000	704.241.000
Investissements hors de la métropole	62.271.000	64.752.000	55.441.000	///////	6.440.000	+58.312.000	64.752.000
Totaux titre VI	2.333.125.000	2.082.020.000	2.065.853.000	///////	225.774.000	+1.849.546.000	2.075.320.000
Totaux pour les dépenses en capital	2.334.345.000	2.449.334.000	2.067.073.000	///////	409.371.000	+2.216.860.000	2.626.231.000
Totaux généraux	2.334.345.000	2.449.334.000	6.241.601.620	///////	4.594.922.543	+1.940.004.975	6.534.927.518

Récapitulation des crédits par agrégat et titre

P.L.F. 2005

Récapitulation par agrégat : crédits par titre et effectifs

Agrégats	Crédits				Total pour 2005	Effectifs pour 2005
	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital			
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
11 Organismes de recherche	2.977.863.443	889.652.445		2.046.902.000	5.914.417.888	"
21 Actions d'incitation et fonds d'intervention	"	41.180.630	550.911.000	28.418.000	620.509.630	"
Totaux	2.977.863.443	930.833.075	550.911.000	2.075.320.000	6.534.927.518	"

Présentation des crédits par chapitre et article

La lettre R en regard d'un code d'article indique que cet article relève du budget civil de recherche et développement (BCRD)

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
4ème partie Matériel et fonctionnement des services							
34-98	Moyens de fonctionnement des services (ancien)						
R 10	21	Services centraux	7.997.448	"	7.997.448	-7.997.448	"
R 20	21	Délégations régionales à la recherche et à la technologie	686.021	"	686.021	-686.021	"
		Totaux pour le chapitre	8.683.469	"	8.683.469	-8.683.469	"
6ème partie Subventions de fonctionnement							
36-19	Recherche dans les domaines de l'équipement						
R 10	11	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (I.N.R.E.T.S.)	29.570.514	"	29.570.514	+498.352	30.068.866
R 20	11	Laboratoire central des ponts et chaussées (L.C.P.C.)	35.246.911	"	35.246.911	+639.039	35.885.950
		Totaux pour le chapitre	64.817.425	"	64.817.425	+1.137.391	65.954.816
36-21	Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)						
R 10	11	Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)	1.776.878.481	"	1.776.878.481	+44.592.057	1.821.470.538
		Totaux pour le chapitre	1.776.878.481	"	1.776.878.481	+44.592.057	1.821.470.538
36-22	Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)						
R 10	11	Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)	474.026.733	"	474.026.733	+11.219.339	485.246.072
		Totaux pour le chapitre	474.026.733	"	474.026.733	+11.219.339	485.246.072
36-23	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)						
R 10	11	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)	36.763.975	"	36.763.975	+1.132.194	37.896.169
		Totaux pour le chapitre	36.763.975	"	36.763.975	+1.132.194	37.896.169
36-30	Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.)						
R 10	11	Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.)	74.127.307	"	74.127.307	+2.202.861	76.330.168
		Totaux pour le chapitre	74.127.307	"	74.127.307	+2.202.861	76.330.168

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
36-42	Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)						
R 10	11	Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)	136.703.784	"	136.703.784	+446.259	137.150.043
		Totaux pour le chapitre	136.703.784	"	136.703.784	+446.259	137.150.043
36-51	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)						
R 10	11	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)	334.124.836	"	334.124.836	+8.872.782	342.997.618
		Totaux pour le chapitre	334.124.836	"	334.124.836	+8.872.782	342.997.618
36-61	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)						
R 10	11	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)	10.530.761	"	10.530.761	+287.258	10.818.019
		Totaux pour le chapitre	10.530.761	"	10.530.761	+287.258	10.818.019
7ème partie Dépenses diverses							
37-01	<i>Dotation d'emplois d'établissements publics à répartir (E.P.S.T. et E.P.A.) (ancien)</i>						
R 10	11	<i>Dotation d'emplois d'établissements publics à répartir (E.P.S.T. et E.P.A.)</i>	"	"	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	"	"	"	"	"
37-02	<i>Comité national d'évaluation de la recherche (ancien)</i>						
R 10	21	<i>Dépenses de personnel</i>	311.382	"	311.382	-311.382	"
R 20	21	<i>Cotisations et prestations sociales</i>	71.588	"	71.588	-71.588	"
R 30	21	<i>Moyens de fonctionnement et de formation</i>	304.898	"	304.898	-304.898	"
		Totaux pour le chapitre	687.868	"	687.868	-687.868	"

Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
3ème partie Action éducative et culturelle						
43-01	Actions d'incitation, d'information et de communication (ancien)					
R 10	21	10.543.186	"	10.543.186	-10.543.186	"
R 20	21	7.234.048	-10.000	7.224.048	-7.224.048	"
R 30	21	6.381.516	"	6.381.516	-6.381.516	"
R 40	21	243.396	"	243.396	-243.396	"
R 50	21	"	"	"	"	"
R 60	21	7.989.594	"	7.989.594	-7.989.594	"
		32.391.740	-10.000	32.381.740	-32.381.740	"
43-02	Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) (ex I.F.R.T.P.)					
R 10	11	11.700.172	"	11.700.172	+116.970	11.817.142
		11.700.172	"	11.700.172	+116.970	11.817.142
43-21	Institutions de recherche dans les sciences du vivant et les mathématiques (libellé modifié)					
R 20	21	"	"	"	+1.830.621	1.830.621
R 31	11	52.985.483	"	52.985.483	+3.000.000	55.985.483
R 32	11	7.992.577	"	7.992.577	"	7.992.577
R 40	11	6.411.557	"	6.411.557	"	6.411.557
R 50	11	5.944.587	"	5.944.587	"	5.944.587
R 60	11	"	"	"	+1.700.000	1.700.000
R 70	21	304.898	"	304.898	"	304.898
R 80	21	304.898	"	304.898	"	304.898
R 90	21	36.740.213	"	36.740.213	+2.000.000	38.740.213
		110.684.213	"	110.684.213	+8.530.621	119.214.834
43-80	Formation à et par la recherche (ancien)					
R 10	21	240.925.376	+3.209.317	244.134.693	-244.134.693	"

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques

chapitre			Crédits votés	Mesures	Services votés	Mesures	Total pour 2005	
article	agrégat		2004	acquises 2005	2005	nouvelles 2005		
45-91		Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)						
R 40	11	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)	7.898.895	"	7.898.895	+78.989	7.977.884	
		Totaux pour le chapitre	7.898.895	"	7.898.895	+78.989	7.977.884	

P.L.F. 2005

Titre V Investissements exécutés par l'Etat

(en milliers d'euros)

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
6ème partie Equipement culturel et social								
56-06	Information et culture scientifique et technique, prospective et études (ancien)							
R 20	21	Information et culture scientifique et technique	900	"	900	"	"	"
R 40	21	Etudes dans le domaine de la recherche et de la technologie	320	"	320	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	1.220	"	1.220	"	"	"
9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001								
59-01	Programme "Orientation et pilotage de la recherche" (nouveau)							
R 01	21	Regroupement des dotations de personnel	"	"	"	"	"	"
R 02	21	Regroupement des autres dotations	"	"	"	"	"	"
R 10	21	Actions incitatives du fonds national de la science	"	"	"	79.970	"	79.970
R 20	21	Actions incitatives du fonds de la recherche technologique	"	"	"	103.627	"	103.627
R 30	21	Actions pour la création d'entreprises	"	"	"	"	"	"
R 40	21	Actions d'incitation au transfert de technologie	"	10.543	"	"	10.543	10.543
R 50	21	Formation à et par la recherche	"	324.312	"	"	324.312	324.312
R 60	21	Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique	"	8.219	"	"	8.219	8.219
R 70	21	Pilotage et animation du programme et de la mission (hors support)	"	15.728	"	"	15.728	15.728
R 80	21	Support du programme	"	8.512	"	"	8.512	8.512
		Totaux pour le chapitre	"	367.314	"	183.597	367.314	550.911

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

(en milliers d'euros)

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement				
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005		
1ère partie Agriculture									
	61-21	Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)							
R	10	11	Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)	96.913	103.817	75.092	22.522	81.295	103.817
			Totaux pour le chapitre	96.913	103.817	75.092	22.522	81.295	103.817
	61-22	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)							
R	10	11	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)	6.610	6.699	5.902	1.895	4.804	6.699
			Totaux pour le chapitre	6.610	6.699	5.902	1.895	4.804	6.699
2ème partie Energie et mines									
	62-00	Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.)							
R	10	11	Recherche	22.168	38.912	22.168	22.168	16.744	38.912
			Totaux pour le chapitre	22.168	38.912	22.168	22.168	16.744	38.912
	62-12	Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)							
R	10	11	Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)	14.992	15.479	13.966	1.875	13.604	15.479
			Totaux pour le chapitre	14.992	15.479	13.966	1.875	13.604	15.479
	62-92	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)							
R	10	11	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)	19.669	20.445	12.004	9.721	10.724	20.445
			Totaux pour le chapitre	19.669	20.445	12.004	9.721	10.724	20.445
3ème partie Transports, communications et télécommunications									
	63-00	Recherche dans les domaines de l'équipement							
R	10	11	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (I.N.R.E.T.S.)	7.333	7.744	5.763	1.610	6.134	7.744
R	30	11	Laboratoire central des ponts et chaussées (L.C.P.C.)	7.912	5.971	4.124	2.080	3.891	5.971
			Totaux pour le chapitre	15.245	13.715	9.887	3.690	10.025	13.715

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
66-18	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)							
R 10	11	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)	70.156	75.156	64.108	14.600	60.556	75.156
		Totaux pour le chapitre	70.156	75.156	64.108	14.600	60.556	75.156
66-21	Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)							
R 10	11	Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)	457.179	464.038	342.083	116.235	347.803	464.038
		Totaux pour le chapitre	457.179	464.038	342.083	116.235	347.803	464.038
66-50	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)							
R 10	11	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)	124.706	132.200	107.844	12.109	120.091	132.200
R 30	11	<i>Comité national d'éthique (ancien)</i>	305	"	305	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	125.011	132.200	108.149	12.109	120.091	132.200
66-51	Actions et institutions de recherche biologique et médicale (ancien)							
R 11	11	<i>Institut Pasteur de Paris</i>	"	"	"	"	"	"
R 12	11	<i>Instituts Pasteur dans les D.O.M.-T.O.M.</i>	"	"	"	"	"	"
R 13	11	<i>Instituts Pasteur à l'étranger</i>	"	"	"	"	"	"
R 40	11	<i>Institut Pasteur de Lille</i>	"	"	"	"	"	"
R 50	11	<i>Institut Curie</i>	"	"	"	"	"	"
R 81	11	<i>Centre d'études du polymorphisme humain</i>	"	"	"	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	"	"	"	"	"	"
66-72	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)							
R 10	11	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)	4.102	4.429	4.038	176	4.253	4.429
		Totaux pour le chapitre	4.102	4.429	4.038	176	4.253	4.429
8ème partie Investissements hors de la métropole								
68-05	Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) (ex I.F.R.T.P.)							
R 10	11	Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV)	6.496	7.106	5.617	1.437	5.669	7.106
		Totaux pour le chapitre	6.496	7.106	5.617	1.437	5.669	7.106

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
68-42		Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)						
R 10	11	Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)	31.315	31.803	27.034	3.231	28.572	31.803
		Totaux pour le chapitre	31.315	31.803	27.034	3.231	28.572	31.803
68-43		Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)						
R 10	11	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)	24.460	25.843	22.790	1.772	24.071	25.843
		Totaux pour le chapitre	24.460	25.843	22.790	1.772	24.071	25.843

Présentation des mesures de dépenses ordinaires

Catégories de mesures :

Mesures acquises

- 01 Extension en année pleine
- 02 Non-reconduction
- 03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels
- 04 Modifications des structures gouvernementales

Mesures nouvelles

- 10 Mesures d'ajustement
- 11 Révision des services votés
- 12 Moyens nouveaux
- 13 Transferts

Titre III Moyens des services

+60.518.804

catégorie

mesure

10 Mesures d'ajustement +59.955.116**10 001 Laboratoire central des ponts et chaussées +22.405**

Transformations d'emplois de techniciens : adaptation au besoin de l'établissement des emplois de techniciens des corps de l'Équipement inscrit à son budget (transformations de 44 emplois) 36-19 +22.405

Effectifs	44 emplois supprimés sur le 36-19 20 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
-----------	--	---------

40	Personnels non titulaires de catégorie B	-
4	Secrétaires administratifs de classe normale des services déconcentrés de l'équipement	290-462

Effectifs	44 emplois créés sur le 36-19 20 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
-----------	--	---------

15	Personnels non titulaires de catégorie A	-
25	Techniciens supérieurs de l'équipement	307-472
4	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462

10 002 Centre national de la recherche scientifique -410.993

Adaptation aux besoins de la structure des emplois de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) : transformations de 35 emplois d'ingénieurs et de techniciens de physique nucléaire (TPN) en 35 emplois d'ingénieurs et de techniciens des corps EPST 36-21 -410.993

Effectifs	35 emplois supprimés sur le 36-21 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
-----------	--	---------

5	Ingénieurs principaux de physique nucléaire de 1ère classe	791-Gr.D
5	Ingénieurs principaux de physique nucléaire de 2ème classe	644-Gr.B
5	Ingénieurs de physique nucléaire de 1ère classe	482-Gr.A
5	Techniciens d'atelier de physique nucléaire de 1ère classe	426-632
14	Techniciens d'étude de physique nucléaire de 1ère classe	426-632
1	Préparateur de 1ère classe	390-607

Effectifs	35 emplois créés sur le 36-21 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
-----------	--	---------

5	Ingénieurs de recherche de 1ère classe	581-820
15	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
15	Assistants ingénieurs	338-550

10 003 Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts +155.635

Renforcement de l'emploi scientifique au CEMAGREF : transformations de 4 emplois de techniciens en 4 emplois de chercheurs 36-23 +155.635

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+60.518.804**

catégorie

mesure

Effectifs	4 emplois supprimés sur le 36-23 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
4	Agents techniques principaux de la recherche (échelle 4)	266-351

Effectifs	4 emplois créés sur le 36-23 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
2	Directeurs de recherche de 2ème classe	657-Gr.A
2	Chargés de recherche de 1ère classe	475-820

10 004	Etablissements publics à caractère scientifique et technologique		+13.500.000
	Incidence en année pleine de la revalorisation du point fonction publique intervenue au 1er janvier 2004 (52,7558 euros annuels)	36-19	+296.206
		36-21	+8.457.090
		36-22	+2.186.473
		36-23	+180.489
		36-30	+337.486
		36-42	+420.346
		36-51	+1.574.390
		36-61	+47.520
10 005	Etablissements publics à caractère scientifique et technologique		+11.221.192
	Incidence de la création de la cotisation au régime additionnel de la fonction publique (article 76 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003)	36-19	+337.859
		36-21	+6.548.978
		36-22	+2.077.698
		36-23	+160.241
		36-30	+262.504
		36-42	+627.651
		36-51	+1.159.204
		36-61	+47.057
10 006	Etablissements publics à caractère scientifique et technologique		+7.169.227
	Ajustement des subventions de fonctionnement pour tenir compte de l'évolution de la masse indiciaire réelle du personnel permanent (incidence du glissement vieillesse-technicité)	36-19	+387.606
		36-21	-442.505
		36-22	+3.060.672
		36-23	+252.653
		36-30	+472.421
		36-42	+509.812
		36-51	+2.833.540
		36-61	+95.028
10 007	Etablissements publics à caractère scientifique et technologique		-14.554.416
	Adaptation aux besoins de la structure des emplois inscrits au budget des établissements publics à caractère scientifique et technologique : suppression de 550 emplois (-200 chercheurs et -350 ingénieurs et techniciens traduites en mi-année au budget 2004)	36-19	-436.619
		36-21	-9.108.331
		36-22	-2.550.846

Titre III Moyens des services

+60.518.804

catégorie

mesure

	- INRETS : - 4 chercheurs, - 5 ITA	36-23	-152.093
	- CNRS : - 119 chercheurs, - 227 ITA	36-42	-909.434
	- INRA : - 24 chercheurs, - 77 ITA	36-51	-1.345.267
	- CEMAGREF : - 1 chercheur, - 6 ITA	36-61	-51.826
	- IRD : -19 chercheurs, - 12 ITA		
	- INSERM : - 27 chercheurs, - 20 ITA		
	- INDED : - 1 chercheur, - 1 ITA		
10 008	Etablissements publics à caractère scientifique et technologique		+4.418.571
	Extension en année pleine du financement de 235 contrats à durée déterminée financés en mi-année au budget 2004	36-21	+2.632.340
		36-22	+564.073
	CNRS : 140	36-23	+37.605
	INRA : 30	36-30	+376.049
	INSERM : 24	36-42	+357.246
	IRD : 19	36-51	+451.258
	INRIA : 20		
	CEMAGREF : 2		
10 009	Etablissements publics à caractère scientifique et technologique		-5.893.294
	Extension en année pleine : suppression du financement de 315 contrats à durée déterminée financés au budget 2004 en mi-année	36-19	-280.633
		36-21	-3.816.610
	CNRS : -204	36-22	-1.159.950
	INRA : -62	36-23	-93.544
	INSERM : -20	36-42	-130.962
	IRD : -7	36-51	-374.177
	INED : -2	36-61	-37.418
	CEMAGREF : -5		
	INRETS : -9		
	LCPC : -6		
10 010	Etablissements publics à caractère scientifique et technologique		+13.208.291
	Ajustement des subventions allouées pour tenir compte du niveau réel de dépense	36-19	-400.000
	- Centre national de la recherche scientifique + 16.000.000	36-21	+16.000.000
	- Institut national de la recherche agronomique + 208.291	36-22	+208.291
	- Institut de recherche pour le développement - 2.500.000	36-30	-100.000
	- Institut national de la recherche en informatique et en automatique - 100.000	36-42	-2.500.000
	- Laboratoire central des ponts et chaussées - 200.000		
	- Institut national de recherche sur les transport et leur sécurité - 200.000		
10 011	Etablissements publics à caractère scientifique et technologique		+894.531
	Transformation d'emplois de chercheurs : amélioration de la structure des emplois aux budgets des établissements publics à caractère scientifique et technologique	36-19	+18.078
		36-21	+314.931
		36-22	+133.348

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+60.518.804**

catégorie

mesure

Transformations de 44 emplois de chercheurs	36-30	+186.687
CNRS : 10	36-51	+223.409
INRA : 10	36-61	+18.078
INSERM : 8		
INRIA : 14		
INED : 1		
LCPC : 1		

Effectifs	1 emploi transformé sur le 36-19 20 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
1	Directeur de recherche de 2ème classe (supprimé)	657-Gr.A
1	Directeur de recherche de 1ère classe (créé)	820-Gr.C

Effectifs	1 emploi transformé sur le 36-61 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
1	Directeur de recherche de 2ème classe (supprimé)	657-Gr.A
1	Directeur de recherche de 1ère classe (créé)	820-Gr.C

Effectifs	14 emplois transformés sur le 36-30 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
14	Chargés de recherche de 2ème classe (supprimés)	453-563
14	Chargés de recherche de 1ère classe (créés)	475-820

Effectifs	8 emplois supprimés sur le 36-51 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
8	Directeurs de recherche de 2ème classe	657-Gr.A

Effectifs	8 emplois créés sur le 36-51 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
3	Directeurs de recherche de classe exceptionnelle	Gr.D-Gr.E
5	Directeurs de recherche de 1ère classe	820-Gr.C

Effectifs	10 emplois transformés sur le 36-22 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
10	Chargés de recherche de 2ème classe (supprimés)	453-563
10	Chargés de recherche de 1ère classe (créés)	475-820

Effectifs	10 emplois transformés sur le 36-21 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
10	Chargés de recherche de 1ère classe (supprimés)	475-820
10	Directeurs de recherche de 1ère classe (créés)	820-Gr.C

10 012 Etablissements publics à caractère scientifique et technologique

+1.414.012

Transformations d'emplois d'ingénieurs et de techniciens : amélioration de la structure des emplois inscrits aux budgets des établissements publics à caractère scientifique et technologique (transformations de 132 emplois)	36-19	+62.753
	36-21	+388.662

Titre III Moyens des services

+60.518.804

catégorie

mesure

CNRS : 52	36-22	+326.079
INRA : 27	36-23	+86.542
INSERM : 10	36-30	+224.018
IRD : 9	36-42	+125.368
INRETS : 3	36-51	+193.887
INED : 3	36-61	+6.703
INRIA : 15		
CEMAGREF : 13		

Effectifs	3 emplois supprimés sur le 36-19 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
3	Adjointes techniques de la recherche (échelle 5)	271-378

Effectifs	3 emplois créés sur le 36-19 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
1	Ingénieur de recherche de 2ème classe	411-712
2	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618

Effectifs	52 emplois supprimés sur le 36-21 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
10	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
39	Adjointes techniques de la recherche (échelle 5)	271-378
3	Agents techniques de la recherche (échelle 3)	263-337

Effectifs	52 emplois créés sur le 36-21 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
2	Ingénieurs de recherche hors classe	657-Gr.A
8	Ingénieurs de recherche de 1ère classe	581-820
3	Assistants ingénieurs	338-550
39	Adjointes techniques principaux de la recherche	327-415

Effectifs	27 emplois supprimés sur le 36-22 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
3	Techniciens de la recherche de classe normale	296-462
9	Adjointes techniques de la recherche (échelle 5)	271-378
15	Agents techniques de la recherche (échelle 3)	263-337

Effectifs	27 emplois créés sur le 36-22 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
20	Assistants ingénieurs	338-550
3	Techniciens de la recherche de classe supérieure	351-488
4	Adjointes techniques principaux de la recherche	327-415

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+60.518.804**

catégorie

mesure

Effectifs	13 emplois supprimés sur le 36-23 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
3	Agents techniques principaux de la recherche (échelle 4)	266-351
10	Agents techniques de la recherche (échelle 3)	263-337

Effectifs	13 emplois créés sur le 36-23 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
2	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618
1	Assistant ingénieur	338-550
10	Adjointes techniques de la recherche (échelle 5)	271-378

Effectifs	15 emplois supprimés sur le 36-30 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
5	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
2	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618
8	Adjointes techniques de la recherche (échelle 5)	271-378

Effectifs	15 emplois créés sur le 36-30 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
5	Ingénieurs de recherche de 1ère classe	581-820
2	Ingénieurs d'études hors classe	695-782
8	Assistants ingénieurs	338-550

Effectifs	9 emplois supprimés sur le 36-42 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
9	Agents techniques de la recherche (échelle 3)	263-337

Effectifs	9 emplois créés sur le 36-42 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
1	Ingénieur de recherche de 2ème classe	411-712
1	Ingénieur d'études de 2ème classe	369-618
2	Assistants ingénieurs	338-550
5	Techniciens de la recherche de classe normale	296-462

Effectifs	10 emplois supprimés sur le 36-51 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
6	Ingénieurs de recherche de 2ème classe	411-712
4	Agents techniques de la recherche (échelle 3)	263-337

Effectifs	10 emplois créés sur le 36-51 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
2	Ingénieurs de recherche hors classe	657-Gr.A
4	Ingénieurs de recherche de 1ère classe	581-820
4	Ingénieurs d'études de 2ème classe	369-618

Titre III Moyens des services

+60.518.804

catégorie

mesure

Effectifs	3 emplois transformés sur le 36-61 10 au 01/01/2005 non budgétaire(s)	Indices
3	Agents techniques principaux de la recherche (échelle 4) (supprimés)	266-351
3	Adjointes techniques de la recherche (échelle 5) (créés)	271-378

10 013 Etablissements publics à caractère scientifique et technologique **+11.969.238**

Financement en année pleine des 190 créations d'emplois de chercheurs recrutés en 2004	36-19	+576.190
	36-21	+7.618.511
CNRS : 119 CR1	36-22	+1.536.506
INRA : 24 CR1	36-23	+64.021
INSERM : 27 CR1	36-42	+381.419
IRD : 9 CR2	36-51	+1.728.570
INED : 1 CR1	36-61	+64.021
CEMAGREF : 1 CR1		
INRETS : 4 CR1		
LCPC : 5 CR1		

10 014 Etablissements publics à caractère scientifique et technologique **+16.840.717**

Financement en année pleine des 360 créations d'emplois d'ingénieurs et de techniciens recrutés en 2004	36-19	+296.149
	36-21	+10.598.548
CNRS (227 emplois) : 27 IR, 69 IE, 20 AI, 64 TR, 41 AJT, 6 AGT	36-22	+3.563.738
INRA (77 emplois) : 31 IR, 19 TR, 14 AJT, 13 AGT	36-23	+240.088
INSERM (20 emplois) : 9 IR, 6 TR, 3 AJT, 2 AGT	36-42	+1.140.663
IRD (22 emplois) : 10 IR, 3 IE, 3 AI, 5 TR, 1 AGT	36-51	+961.897
INED (1 emploi) : 1 TR	36-61	+39.634
CEMAGREF (6 emplois) : 1 IE, 3 TR, 1 AJT, 1 AGT		
INRETS (5 emplois) : 2 IR, 1 TR, 1 AJT, 1 AGT		
LCPC (2 emplois) : 1 SAR et 1 AST (administration centrale)		

12 Moyens nouveaux +9.946.41512 001 Moyens de fonctionnement des services **+28.175**

Attribution de 7 indemnités de collaborateur extérieur (ICE), sur la base d'un montant unitaire annuel de 4.025,00 euros	34-98	+28.175
--	-------	---------

12 002 Cotisations sociales. Part de l'Etat **+5.430.429**

Incidence de la création d'une contribution destinée au financement des mesures en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (contribution solidarité autonomie)	36-19	+118.722
	36-21	+3.383.691
	36-22	+866.958
	36-23	+78.667
	36-30	+138.972
	36-42	+200.685
	36-51	+624.903
	36-61	+17.831

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**+60.518.804**

catégorie

mesure

12	003	Etablissements publics à caractère scientifique et technologique		+4.062.993
		Inscription des moyens permettant de financer le recrutement de 200 agents non titulaires, au 1er octobre 2005 (rémunération annuelle brute : 37.746,12 euros soit 60.944,88 euros charges et TVA comprises)	36-19	+121.890
			36-21	+2.234.646
		CNRS : 110	36-22	+406.299
		INRA : 20	36-23	+121.890
		INSERM : 30	36-30	+304.724
		IRD : 11	36-42	+223.465
		INRIA : 15	36-51	+609.449
		INED : 2	36-61	+40.630
		CEMAGREF : 6		
		INRETS : 3		
		LCPC : 3		
12	004	Etablissements publics à caractère scientifique et technologique		+424.818
		Financement de 55 indemnités spécifiques pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC), 30 indemnités à l'INSERM et 25 indemnités au CNRS	36-21	+193.099
			36-51	+231.719
13		Transferts		-9.382.727
13	001	Transfert interne		-8.711.644
		Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	34-98	-8.711.644
		Programme "Orientation et pilotage de la recherche"		
		les crédits correspondant sont inscrits sur le chapitre 59-01		
13	002	Transfert interne		-687.868
		Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	37-02	-687.868
		Programme "Orientation et pilotage de la recherche"		
		les crédits correspondant sont inscrits sur le chapitre 59-01		
13	003	Transfert entre sections		+16.785
		Transfert de 290 points de NBI et des crédits correspondants	36-19	+16.785
		Cf. section : Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer. I. Services communs et urbanisme	-16.785	

Titre IV Interventions publiques

-326.350.906

catégorie			
mesure			
01 Extension en année pleine			+11.032.923
01	001 Formation à et par la recherche		+3.209.317
	Extension en année pleine de la revalorisation du montant unitaire de l'allocation de recherche (+ 4% au 1er mai 2004)	43-80	+3.209.317
01	002 Formation à et par la recherche		+3.658.750
	Extension en année pleine des 300 conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) créées et financées sur 2 mois au budget 2004	43-80	+3.658.750
01	003 Formation à et par la recherche		+4.164.856
	Extension en année pleine du financement des 200 contrats post-doctoraux supplémentaires inscrits en loi de finances initiales 2004, et financés sur 6 mois	43-80	+4.164.856
02 Non-reconduction			-10.000
02	001 Actions d'incitation, d'information et de communication		-10.000
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	43-01	-10.000
10 Mesures d'ajustement			+10.308.703
10	001 Formation à et par la recherche		+1.591.060
	Incidence en 2005 des 300 recrutements supplémentaires (soit 4.000 recrutements au total) autorisés à la rentrée universitaire de 2004	43-80	+1.591.060
10	002 Action d'incitation, d'information et de communication		+243.396
	Ajustement de la dotation auparavant consacrée aux actions de diffusion de l'information technologique vers les diverses interventions	43-01	+243.396
10	003 Formation à et par la recherche		+6.774.247
	Ajustement de la dotation	43-80	+6.774.247
10	004 Institutions de recherche dans les sciences du vivant et les mathématiques		+1.700.000
	Redéploiement des crédits précédemment inscrits au chapitre 66-05, article 10 (actions incitatives du Fonds national de la science) et versées en gestion au Centre d'étude du polymorphisme humain	43-21	+1.700.000
12 Moyens nouveaux			+8.061.866
12	001 Formation à et par la recherche		+97.567
	Financement de 40 conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) supplémentaires (mesure inscrite pour 2 mois au budget 2005, sur la base d'un montant annuel de l'aide versée à l'entreprise de 14.635,00 euros)	43-80	+97.567
12	002 Institutions de recherche dans les sciences du vivant et les mathématiques		+5.000.000
	Renforcement des moyens de recherche consacrés à l'hépatite C et à la lutte contre le SIDA (+ 2.000.000 euros à l'Agence nationale de recherche sur le SIDA), soutien au programmes transversaux de recherche et aux grands programmes horizontaux de l'Institut Pasteur de Paris (+ 3.000.000 euros)	43-21	+5.000.000

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques**-326.350.906**

catégorie

mesure

12	003	Institutions de recherche dans les sciences du vivant et les mathématiques		+638.000
		Financement du Centre international de recherche en mathématiques (CIRM ; 170.000 euros) et du Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA ; 351.000 euros), auparavant subventionnés à partir du chapitre 66-71 article 50 du budget de l'Enseignement supérieur	43-21	+638.000
		Financement du Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification (CEPREMAP ; 117.000 euros), auparavant inscrit au chapitre 66-01 article 10 du Commissariat général au Plan (services du Premier ministre)		
12	004	Etablissements publics à caractère industriel et commercial		+2.326.299
		Ajustements aux besoins des subventions de fonctionnement (dont crédits de personnel)	43-02	+116.970
		IFREMER : + 822.985	45-11	+381.577
		CIRAD : + 925.778	45-12	+925.778
		ADEME : + 78.989	45-15	+822.985
		BRGM : + 381.577	45-91	+78.989
		IPEV : + 116.970		
13 Transferts				-355.744.398
13	001	Transfert interne		-32.625.136
		Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 : les crédits correspondant sont inscrits sur le chapitre 59-01	43-01	-32.625.136
13	002	Transfert interne		-252.500.000
		Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 : Equivalents temps plein (ETP) en régime loi organique du 1er août 2001 : 11.800	43-80	-252.500.000
13	003	Transfert interne		-71.811.883
		Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 : les crédits correspondant sont inscrits sur le chapitre 59-01 Programme "orientation et pilotage de la recherche"	43-80	-71.811.883
13	004	Transfert entre sections		+1.192.621
		Transfert en provenance des services du Premier ministre (chapitre 44-11 article 50 du Commissariat général au plan) et relatif au financement du Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification (CEPREMAP)	43-21	+1.192.621
		Cf. section : Services du Premier ministre. IV. Plan		-1.192.621

P.L.F. 2005

Présentation des dépenses en capital

P.L.F. 2005

Titre V Investissements 367.314.000 550.911.000

exécutés par l'Etat

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
56-06	Information et culture scientifique et technique, prospective et études	"	"
20	<i>Information et culture scientifique et technique</i> Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 59-01 article 60 au chapitre 59-01 article 70		"
40	<i>Etudes dans le domaine de la recherche et de la technologie</i> Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 59-01 article 70		"
59-01	Programme "Orientation et pilotage de la recherche"	367.314.000	550.911.000
10	<i>Actions incitatives du fonds national de la science</i> Sur cet article sont inscrits les crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 Cet article comporte uniquement des crédits de paiement (services votés) pour la poursuite des opérations lancées au titre des lois de finances antérieures		" 79.970.000
20	<i>Actions incitatives du fonds de la recherche technologique</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 Cet article comporte uniquement des crédits de paiement (services votés) pour la poursuite des opérations lancées au titre des lois de finances antérieures		" 103.627.000
40	<i>Actions d'incitation au transfert de technologie</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 Les crédits étaient auparavant inscrits au chapitre 43-01 article 10	10.543.000	10.543.000
50	<i>Formation à et par la recherche</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 Les crédits étaient auparavant inscrits en totalité au chapitre 43-80 Cf. Titre IV - mesure 13-002	324.312.000	324.312.000

P.L.F. 2005

Titre V	Investissements exécutés par l'Etat	367.314.000	550.911.000
----------------	--	--------------------	--------------------

chapitre		Autorisations de programme	Crédits de paiement
	Analyse des autorisations de programme demandées		
	<i>article</i>		
60	<i>Renforcement des liens entre science et société - diffusion de la culture scientifique et technique</i>	8.219.000	8.219.000
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	Les crédits étaient auparavant inscrits aux chapitres :		
	34-98 article 10 (pour 200.000 euros)		
	43-01 articles 20 (pour 2.400.000 euros) et 60 (pour 5.373.644 euros)		
	56-06 article 20 (pour 245.000 euros)		
70	<i>Pilotage et animation du programme et de la mission (hors support)</i>	15.728.000	15.728.000
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	Les crédits étaient auparavant inscrits aux chapitres :		
	37-02 (totalité du chapitre)		
	43-01 articles 20 (pour 5.067.444 euros), 30 (pour 6.381.516 euros) et 60 (pour 2.615.950 euros)		
	56-06 articles 20 (pour 655.000 euros) et 40 (pour 320.000 euros)		
80	<i>Support du programme</i>	8.512.000	8.512.000
	Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001		
	Les crédits étaient auparavant inscrits au chapitre 34-98 articles 10 (pour 7.797.448 euros) et 20 (pour 714.196 euros)		

P.L.F. 2005

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

2.082.020.000 2.075.320.000

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
61-21	Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)	103.817.000	103.817.000
<i>10</i>	<i>Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)</i> Subvention d'équipement, dont 71.642.000 euros au titre du soutien de base aux unités.	<i>103.817.000</i>	<i>103.817.000</i>
61-22	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)	6.699.000	6.699.000
<i>10</i>	<i>Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)</i> Subvention d'équipement, dont 3.992.000 euros au titre du soutien de base aux unités.	<i>6.699.000</i>	<i>6.699.000</i>
62-00	Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.)	38.912.000	38.912.000
<i>10</i>	<i>Recherche</i> Subvention d'équipement	<i>38.912.000</i>	<i>38.912.000</i>
62-12	Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)	15.479.000	15.479.000
<i>10</i>	<i>Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)</i> Subvention d'équipement, dont 12.354.000 euros au titre du soutien de base aux unités.	<i>15.479.000</i>	<i>15.479.000</i>
62-92	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)	20.445.000	20.445.000
<i>10</i>	<i>Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)</i> Subvention d'équipement, dont 5.490.000 euros au titre du soutien de base aux unités.	<i>20.445.000</i>	<i>20.445.000</i>
63-00	Recherche dans les domaines de l'équipement	13.715.000	13.715.000
<i>10</i>	<i>Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (I.N.R.E.T.S.)</i> Subvention d'équipement, dont 5.444.000 euros au titre du soutien de base aux unités.	<i>7.744.000</i>	<i>7.744.000</i>
<i>30</i>	<i>Laboratoire central des ponts et chaussées (L.C.P.C.)</i> Subvention d'équipement, dont 3.000.000 euros au titre du soutien de base aux unités.	<i>5.971.000</i>	<i>5.971.000</i>

P.L.F. 2005

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat **2.082.020.000** **2.075.320.000**

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
63-01	Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.)	45.803.000	45.803.000
10	<i>Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.)</i> Subvention d'équipement, dont 27.742.000 euros au titre du soutien de base aux unités.	45.803.000	45.803.000
63-02	Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.)	1.061.457.000	1.061.457.000
10	<i>Contribution à l'agence spatiale européenne</i> Participation du CNES au financement des programmes de l'Agence spatiale européenne	685.000.000	685.000.000
20	<i>Programmes nationaux</i> Financement des programmes spatiaux nationaux	376.457.000	376.457.000
66-04	Soutien à la recherche et à la technologie	"	"
10	<i>Fonds de la recherche et de la technologie</i> Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 59-01 article 20	"	"
20	<i>Diffusion des technologies du secteur spatial</i> Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 59-01 article 20	"	"
30	<i>Concours pour la création d'entreprises innovantes (hors FRT)</i> Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 59-01 article 20	"	"
66-05	Groupements d'intérêt public de recherche en génomique (libellé modifié)	35.118.000	28.418.000
10	<i>Actions d'incitation</i> Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 59-01 article 10	"	"
40	<i>Actions d'incitation (crédits à répartir)</i> Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 59-01 article 10	"	"
50	<i>Consortium national de recherche en géomique</i> Subvention d'équipement, dont 20.818.000 euros au titre du soutien de base aux unités	30.818.000	23.818.000
60	<i>Géopole</i> Subvention d'équipement, dont 2.300.000 euros au titre du soutien de base aux unités	4.300.000	4.600.000

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

2.082.020.000

2.075.320.000

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
66-18	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)	75.156.000	75.156.000
10	<i>Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)</i> Subvention d'équipement, dont 50.822.000 euros au titre du soutien de base aux unités.	75.156.000	75.156.000
66-21	Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)	464.038.000	464.038.000
10	<i>Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)</i> Subvention d'équipement, dont 297.988.000 euros au titre du soutien de base aux unités.	464.038.000	464.038.000
66-50	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)	132.200.000	132.200.000
10	<i>Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)</i> Subvention d'équipement, dont 114.901.000 euros au titre du soutien de base aux unités, déduction faite de 305.000 euros du CNE transférés sur le budget des services généraux du Premier ministre (chapitre 37-18)	132.200.000	132.200.000
66-72	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)	4.429.000	4.429.000
10	<i>Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)</i> Subvention d'équipement, dont 4.178.000 euros au titre du soutien de base aux unités.	4.429.000	4.429.000
68-05	Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) (ex I.F.R.T.P.)	7.106.000	7.106.000
10	<i>Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV)</i> Subvention d'équipement, dont 4.711.000 euros au titre du soutien de base aux unités.	7.106.000	7.106.000
68-42	Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)	31.803.000	31.803.000
10	<i>Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)</i> Subvention d'équipement, dont 27.187.000 euros au titre du soutien de base aux unités.	31.803.000	31.803.000
68-43	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)	25.843.000	25.843.000
10	<i>Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)</i> Subvention d'équipement, dont 22.299.000 euros au titre du soutien de base aux unités.	25.843.000	25.843.000

Synthèse des agrégats

Synthèse des agrégats

- Décret n° 2000-1074 du 3 novembre 2000 relatif à la direction du développement des médias ; Vu le décret n° 2003-141 du 21 février 2003 portant création de services interministériels pour la réforme de l'Etat ;
- Décret n° 2003-317 du 7 avril 2003 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche ;
- Décret du 30 mars 2004 portant nomination du Premier ministre ;
- Décret du 31 mars 2004 modifié relatif à la composition du Gouvernement ;
- Décret n° 2004-317 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Le ministre délégué à la recherche, exerce, par délégation du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les attributions de celui-ci relatives à la recherche, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et à la politique de l'espace.

<i>(DO+AP - en M d'euros)</i>		2005				
Actions		Agrégat 11			Agrégat 21	Total
		Organismes de recherche				
		EPST	EPIC dont CEA & CNES	GIP & Fondations	Actions d'incitation et fonds d'intervention	
SCIENCES DU VIVANT						
dont	- Santé	613	35	70	57	1.946
	- Sciences de la vie	745	7	10	101	
	- Agriculture	279	27		2	
NOUVELLES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION						
dont	- Industries de la communication	67	77		26	438
	- Automatique, électronique	241	4		22	
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES						
dont	- Vie sociale	60	29		2	592
	- Sciences sociales	186	1		37	
	- Sciences humaines	197			27	
	- Aménagement du territoire	41	7	2	3	
SCIENCES DE LA PLANÈTE ET DE L'ENVIRONNEMENT						
dont	- Environnement	139	63		4	546
	- Terre et mer	7	65	15	2	
	- Milieux naturels	237		1	12	
ENERGIE ET TRANSPORTS ET CADRES DE VIE						
dont	- Energie	3	311		5	647
	- Transports terrestres	39			5	
	- Transports aériens	16			8	
	- Autres sciences pour l'ingénieur	205	3		52	

P.L.F. 2005

<i>(DO+AP - en M d'euros)</i>		2005				
		Agrégat 11				
		Organismes de recherche				
AUTRES THEMATIQUES						
dont	- Espace	36	1.175			
	- Mathématiques et physique	458	63	1	36	
	- Chimie	141			19	
	- Recherches en faveur du développement	43	125			
	- Non ventilés	27	46		21	
	Total	3.780	2.037	99	442	6.358

Pour l'exercice de ses attributions, le ministre délégué à la recherche dispose :

1 - De la direction de la recherche et de la direction de la technologie ;

2 - En tant que de besoin, de la direction de l'enseignement supérieur, de la direction de l'évaluation et de la prospective, de la direction des personnels enseignants, de la direction de l'encadrement, de la direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, de la direction des affaires financières, de la direction des affaires juridiques, de la direction des relations internationales et de la coopération, de la délégation à la communication, de la mission scientifique, technique et pédagogique, de l'inspection générale de l'éducation nationale, de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, de l'inspection générale des bibliothèques ainsi que des autres services énumérés au premier alinéa de l'article 1er du décret du 7 avril 2003 susvisé.

Pour l'exercice de ses attributions en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication, le ministre délégué à la recherche peut faire appel au conseil consultatif de l'internet, à la délégation aux usages de l'internet, à la direction du développement des médias, à l'agence pour le développement de l'administration électronique et au conseil stratégique des technologies de l'information.

Pour mémoire, la présentation par agrégat dans le projet de loi de finances a été progressivement simplifiée dans un souci de clarification ; ce découpage doit faciliter la répartition, le suivi et la comparaison des moyens selon la typologie sectorielle énumérée ci-dessus.

Jusqu'au projet de loi de finances pour 1999, le fascicule «bleu» comportait quatre agrégats : administration de la recherche (agrégat 01), actions d'incitation, de formation et de diffusion (agrégat 02), établissements publics à caractère scientifique et technologique (agrégat 03) et autres organismes de recherche (agrégat 04).

Au PLF 2000, trois agrégats ont été retenus : actions d'incitation et fonds d'intervention (agrégat 01), EPST (agrégat 02) et autres organismes de recherche (agrégat 03).

La présentation du PLF selon le découpage actuel (agrégat 11 : organismes de recherche ; agrégat 21 : actions d'incitation et fonds d'intervention) a été initiée au budget 2001 et la ventilation des moyens, telle que présentée ci-dessus, au budget 2003.

Les agrégats sont associés à des objectifs et des indicateurs chiffrés mesurant les résultats ; la répartition par agrégats constitue une configuration des futures missions et programmes budgétaires prévus dans le cadre de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

P.L.F. 2005

Récapitulation par agrégat

Agréat 11 Organismes de recherche

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	///////	///////	2.907.973.302	"	2.907.973.302	+69.890.141	2.977.863.443
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	2.907.973.302	"	2.907.973.302	+69.890.141	2.977.863.443
Titre IV	///////	///////	882.626.146	"	882.626.146	+7.026.299	889.652.445
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	3.790.599.448	"	3.790.599.448	+76.916.440	3.867.515.888
Dépenses en capital							
Titre VI	2.014.926.000	2.046.902.000	1.833.684.000	///////	224.074.000	+1.822.828.000	2.046.902.000
Totaux pour les dépenses en capital	2.014.926.000	2.046.902.000	1.833.684.000	///////	224.074.000	+1.822.828.000	2.046.902.000
Totaux généraux	2.014.926.000	2.046.902.000	5.624.283.448	"	4.014.673.448	+1.899.744.440	5.914.417.888

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Organismes de recherche**Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat**

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre III			2.907.973.302	2.977.863.443
Chapitre	36-19	Recherche dans les domaines de l'équipement (intégralité du chapitre)	64.817.425	65.954.816
Chapitre	36-21	Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) (intégralité du chapitre)	1.776.878.481	1.821.470.538
Chapitre	36-22	Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) (intégralité du chapitre)	474.026.733	485.246.072
Chapitre	36-23	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.) (intégralité du chapitre)	36.763.975	37.896.169
Chapitre	36-30	Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.) (intégralité du chapitre)	74.127.307	76.330.168
Chapitre	36-42	Institut de recherche pour le développement (I.R.D.) (intégralité du chapitre)	136.703.784	137.150.043
Chapitre	36-51	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.) (intégralité du chapitre)	334.124.836	342.997.618
Chapitre	36-61	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.) (intégralité du chapitre)	10.530.761	10.818.019
Chapitre	37-01	<i>Dotation d'emplois d'établissements publics à répartir (E.P.S.T. et E.P.A.) (ancien) (intégralité du chapitre)</i>	"	"
Titre IV			882.626.146	889.652.445
Chapitre	43-02	Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) (ex I.F.R.T.P.) (intégralité du chapitre)	11.700.172	11.817.142
Chapitre	43-21	Institutions de recherche dans les sciences du vivant et les mathématiques (libellé modifié)		
Article	31	Institut Pasteur de Paris	52.985.483	55.985.483
Article	32	Instituts Pasteur du réseau international	7.992.577	7.992.577
Article	40	Institut Pasteur de Lille	6.411.557	6.411.557
Article	50	Institut Curie	5.944.587	5.944.587
Article	60	Centre d'étude du polymorphisme humain	"	1.700.000
Chapitre	45-11	Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) (intégralité du chapitre)	38.157.714	38.539.291
Chapitre	45-12	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.) (intégralité du chapitre)	92.577.769	93.503.547
Chapitre	45-13	Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) (intégralité du chapitre)	436.690.070	436.690.070
Chapitre	45-14	Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) (intégralité du chapitre)	139.968.851	139.968.851
Chapitre	45-15	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.) (intégralité du chapitre)	82.298.471	83.121.456

Agréгат 11 Organismes de recherche

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Chapitre	45-91	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.) (intégralité du chapitre)	7.898.895	7.977.884
Totaux pour les dépenses ordinaires			3.790.599.448	3.867.515.888
Dépenses en capital				
Titre VI			1.833.684.000	2.046.902.000
Chapitre	61-21	Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) (intégralité du chapitre)	75.092.000	103.817.000
Chapitre	61-22	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.) (intégralité du chapitre)	5.902.000	6.699.000
Chapitre	62-00	Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) (intégralité du chapitre)	22.168.000	38.912.000
Chapitre	62-12	Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) (intégralité du chapitre)	13.966.000	15.479.000
Chapitre	62-92	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.) (intégralité du chapitre)	12.004.000	20.445.000
Chapitre	63-00	Recherche dans les domaines de l'équipement (intégralité du chapitre)	9.887.000	13.715.000
Chapitre	63-01	Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.) (intégralité du chapitre)	37.815.000	45.803.000
Chapitre	63-02	Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) (intégralité du chapitre)	1.083.031.000	1.061.457.000
Chapitre	66-18	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.) (intégralité du chapitre)	64.108.000	75.156.000
Chapitre	66-21	Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) (intégralité du chapitre)	342.083.000	464.038.000
Chapitre	66-50	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.) (intégralité du chapitre)	108.149.000	132.200.000
Chapitre	66-51	<i>Actions et institutions de recherche biologique et médicale (ancien) (intégralité du chapitre)</i>	"	"
Chapitre	66-72	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.) (intégralité du chapitre)	4.038.000	4.429.000
Chapitre	68-05	Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) (ex I.F.R.T.P.) (intégralité du chapitre)	5.617.000	7.106.000
Chapitre	68-42	Institut de recherche pour le développement (I.R.D.) (intégralité du chapitre)	27.034.000	31.803.000
Chapitre	68-43	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.) (intégralité du chapitre)	22.790.000	25.843.000
Totaux pour les dépenses en capital			1.833.684.000	2.046.902.000
Totaux généraux			5.624.283.448	5.914.417.888

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Organismes de recherche

Agrégat 11 : Organismes de recherche

Composantes de l'agrégat

Cette composante regroupe les moyens consacrés par le ministère à l'ensemble des organismes de recherche dont il assure la tutelle : les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les fondations de recherche reconnues d'utilité publique et les groupements d'intérêt public.

Les moyens alloués par le ministère couvrent les frais de personnel (rémunérations, indemnités et charges), le soutien de base aux unités (crédits destinés au fonctionnement matériel des établissements notamment le fonctionnement courant des laboratoires de recherche) et les crédits d'investissement (équipements moyens et lourds des laboratoires, grands instruments scientifiques, construction et entretien du patrimoine).

Les organismes de recherche, subventionnés en dépenses ordinaires (titre III ou IV) et dépenses en capital (titre VI), concourent à l'action spécifique du ministère en matière de recherche et de développement et orientent les moyens qui leur sont alloués en faveur des priorités disciplinaires retenues pour développer les connaissances, renforcer la compétitivité de nos entreprises et intensifier les missions qui procèdent de la valorisation de la recherche.

Outre les dotations du ministère chargé de la Recherche, certains organismes bénéficient de crédits « recherche » en provenance d'autres départements ministériels (Equipement, Défense, Industrie, Agriculture...) et disposent de ressources par le biais de la politique incitative ou de contrats (de l'Union européenne, de partenaires institutionnels français ou internationaux, d'entreprises du secteur privé).

1. Les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)

L'Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Organisme public de recherche fondamentale le CNRS produit du savoir et met ce savoir au service de la société. Avec une implantation sur l'ensemble du territoire national, le CNRS exerce son activité dans tous les champs de la connaissance, en s'appuyant sur 1235 unités de recherche et de service. Le CNRS développe, de façon privilégiée, des collaborations entre spécialistes de différentes disciplines, et tout particulièrement avec l'université, ouvrant ainsi de nouveaux champs d'investigation qui permettent de répondre aux besoins de l'économie et de la société. Des actions interdisciplinaires de recherche sont notamment menées dans les domaines suivants : "Le vivant et ses enjeux sociaux", "information et connaissance", "environnement et énergie", "matériaux et nanotechnologies", "astroparticules".

L'Institut national de recherche agronomique (INRA)

L'INRA consacre une part importante de ses moyens à l'étude des écosystèmes cultivés, forestiers et naturels, s'affirmant ainsi comme un organisme majeur dans ces domaines au plan européen. L'organisme renforce sa capacité de recherche pour la connaissance des génomes, des organismes complets et des populations, tant végétaux qu'animaux pour répondre à l'accroissement extraordinaire de la quantité de données produites par la génomique, par les sciences de l'environnement ou par l'épidémiologie. Depuis 2001 l'INRA augmente les moyens qu'il consacre à la nutrition humaine et aux relations entre l'alimentation et la santé. Il renforce aussi ses recherches sur la compréhension du monde rural pour fournir aux acteurs privés et publics des informations qui les aident à étayer leurs décisions. L'INRA est le seul institut de recherche aussi largement implanté en région. L'institut contribue ainsi activement à l'animation scientifique et au développement économique local.

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)

L'INSERM est au service de la santé de tous et contribue, par la recherche, à mieux connaître et à améliorer la santé de l'homme. De la biologie fondamentale à la santé publique, l'INSERM a pour champ de compétences toutes les dimensions fondamentales, médicales, cognitives, cliniques ou appliquées et en santé publique de la recherche et doit en dynamiser la continuité. Dans chacun de ses domaines d'activité, l'Inserm maintient des exigences qualitatives et éthiques de haut niveau. Sa mission est d'améliorer la compréhension des maladies et de raccourcir les délais pour faire bénéficier les patients, le monde médical et les partenaires nationaux et internationaux, des résultats de la recherche. L'INSERM procède activement au transfert des connaissances nouvelles vers les acteurs économiques et sociaux qui les transforment en produits ou services utiles à la santé. Quelques 260 entreprises pharmaceutiques, de biotechnologies ou de technologies médicales, collaborent avec les laboratoires de l'Institut.

L'Institut de recherche pour le développement (IRD)

Agrégat 11 Organismes de recherche

L'IRD remplit trois missions fondamentales : la recherche, l'expertise et la formation. Il propose à ses partenaires du Sud et aux acteurs du développement des recherches dans les grands domaines allant de la géosphère et la biosphère à l'anthroposphère. L'institut mène des recherches en Afrique, dans l'Océan Indien, en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique. Il dispose pour ce faire de 34 implantations dont cinq en France, cinq dans les collectivités territoriales d'outre-mer et dans 24 pays situés essentiellement dans la zone intertropicale. L'IRD conduit des recherches en liaison avec les institutions d'enseignement supérieur et de recherche françaises et avec ses partenaires du Sud. Ses programmes de recherche associent directement des chercheurs étrangers.

Agrégat 11 Organismes de recherche

L'Institut national de la recherche en informatique et en automatique (INRIA)

Les domaines de recherche couverts par l'INRIA concernent les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) incluant, autant que possible, la réalisation de systèmes expérimentaux et innovants. Une des grandes missions de l'INRIA, en plus de son activité de recherche fondamentale et appliquée, est le transfert des résultats. L'INRIA doit donc participer à la conception des produits de demain, diffuser sans tarder ses résultats de recherche et favoriser le transfert de compétences. Des collaborations très fortes existent entre l'INRIA d'une part et les universités et les écoles d'autre part. Cette coopération permet de réaliser en commun des recherches dans les domaines de l'informatique et des mathématiques appliquées.

Le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF)

Le CEMAGREF est un institut public de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement. Outre la contribution au progrès des connaissances, il diffuse des méthodes de diagnostic et de contrôle, développe des outils de négociation et de gestion, conçoit des technologies innovantes et apporte son expertise aux services publics et aux entreprises. Ses quatre orientations scientifiques concernent : le fonctionnement des hydrosystèmes, le génie des équipements et services pour l'eau et les déchets, la gestion des territoires à dominante rurale, le génie des équipements dans le secteur agricole et alimentaire. Modélisation, information géographique et informatique scientifique sont privilégiées car les méthodologies scientifiques constituent un apport essentiel à la recherche en ingénierie.

Le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)

L'activité scientifique et technique du laboratoire est organisée autour de cinq pôles : Géotechnique, Chaussées, Ouvrages d'art, Exploitation et sécurité routières, Environnement et Génie urbain, et un domaine d'accompagnement : Sciences de l'Ingénieur. Les recherches menées par l'organisme intègrent de manière coordonnée la participation du réseau des laboratoires régionaux des Ponts et Chaussées (LRPC) et des centres d'études techniques de l'équipement (CETE). Le LCPC assure aussi la coordination avec la recherche européenne et internationale, participe à la promotion des techniques françaises à l'étranger et au soutien à l'innovation. Enfin le laboratoire met en œuvre une politique d'information scientifique et technique et assure la diffusion des connaissances acquises, la réglementation et la normalisation.

L'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS)

L'INRETS effectue ou fait effectuer, évalue toutes recherches et tous développements technologiques consacrés à l'amélioration pour la collectivité des systèmes et moyens de transports et de circulation du point de vue technique, économique et social. L'institut mène dans ces domaines tous travaux d'expertise et de conseil. Il valorise les résultats de ces recherches, contribue à la diffusion des connaissances scientifiques et participe à la formation par et à la recherche dans le secteur des transports en France et à l'étranger.

L'Institut national d'études démographiques (INED)

L'INED, à son initiative ou à la demande des pouvoirs publics, étudie les populations sous tous leurs aspects, en France et à l'étranger. Il entreprend et encourage tous travaux de recherche sur les populations afin de contribuer à l'évolution et au développement de la science démographique. Il rassemble et met à disposition l'information, tant française qu'internationale (édition, documentation). Enfin l'institut assure la diffusion de cette information et participe à la formation dans les domaines de sa compétence.

2. Les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)

Le Centre national d'études spatiales (CNES)

Le CNES a pour objectif de développer les utilisations de l'espace, que ce soit pour satisfaire les besoins des collectivités publiques en matière civile et militaire et de la communauté scientifique, ou pour favoriser l'émergence et la diffusion de nouvelles applications, sources de création de richesses et d'emplois. En outre, le CNES a pour mission d'animer la politique de la science spatiale, notamment dans le domaine des sciences de la terre et de l'océanographie permettant ainsi de mieux connaître notre planète.

Le CNES conduit la politique spatiale française

- En participant aux programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA), dont il est un des principaux contributeurs.
- En réalisant un programme national qui complète les programmes de l'ESA

Le CNES est en relation avec de nombreux partenaires :

- Les utilisateurs de l'espace, pour lesquels il identifie et développe les techniques spatiales et les applications appropriées à leurs besoins ;
- L'industrie française, vers laquelle il transfère peu à peu son savoir-faire afin d'en assurer la compétitivité au niveau mondial ;
- Les laboratoires des grands organismes scientifiques, avec lesquels il travaille sur de nombreux programmes de recherche ;
- Les organismes de défense, avec lesquels il participe à la construction d'un programme de défense et établit ainsi une synergie entre programmes civils et militaires ;
- Les agences spatiales d'autres pays, avec lesquelles il coopère, principalement dans le domaine scientifique ;
- Les pays en voie de développement, dont il soutient l'implication dans l'utilisation de techniques spatiales à des fins d'enseignement, de croissance économique et de gestion des ressources.

Agrégat 11 Organismes de recherche

Les domaines dans lesquels s'exerce cette politique sont ceux porteurs d'enjeux stratégiques, économiques et scientifiques les plus importants :

- L'accès à l'espace avec le programme Ariane et l'exploitation d'un centre de lancement en Guyane (le centre spatial guyanais). Ce programme est conduit dans le cadre de l'ESA et la commercialisation des services de lancement est assurée par la société Arianespace;
- Les applications opérationnelles et commerciales des techniques spatiales telles que l'observation de la terre (Spot, ERS, Meteosat, IASI...), les télécommunications (Télécom 2, Stentor, Galileo...);
- Les programmes scientifiques en liaison avec les organismes de recherche, en coopération européenne ou internationale (Topex-Poséidon, Jason, Envisat, Polder 2, Cluster, Odin, Corot, Cassini-Huygens, Rosetta, Mars Express, Mars Premier...);
- Les activités liées à la recherche en apesanteur et à la préparation des expériences prévues pour la Station Spatiale Internationale ;
- Les activités liées à la Défense notamment Hélios

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA-civil)

Depuis sa création en 1945, le CEA relève des défis scientifiques majeurs dans un ensemble de domaines : programmes électronucléaires, dissuasion nucléaire, micro et nanotechnologies, astrophysique, imagerie médicale, toxicologie ou biotechnologies. Il est un acteur clef de la recherche, du développement et de l'innovation dans les secteurs de l'énergie et de la défense.

En développant ses programmes de recherche nucléaire, le CEA a acquis des connaissances scientifiques lui permettant de développer parallèlement les technologies les plus innovantes pour l'industrie. Aujourd'hui, il est engagé principalement dans trois secteurs :

Les technologies de l'information : les technologies de l'information font l'objet, d'un important programme de R&D centré principalement sur les micro et nanotechnologies, l'instrumentation des systèmes complexes, et les technologies logicielles.

Les matériaux : le CEA a également développé une expertise reconnue dans le domaine des matériaux et des procédés innovants.

La santé : les activités du CEA en matière de technologies pour la santé se concentrent essentiellement autour de l'imagerie médicale et des biotechnologies. L'objectif est de mettre au point des microsystèmes capables de détecter, de diagnostiquer, ou encore d'analyser certaines fonctions génomiques.

Pour l'ensemble de ces activités, la priorité est de privilégier les transferts vers le monde industriel. Ainsi le CEA est engagé dans de nombreux partenariats avec des entreprises françaises, européennes et internationales pour le développement de nouvelles technologies. Indispensable à l'avancée des connaissances scientifiques, la recherche fondamentale joue un rôle central au sein du CEA.

Outre les études amont dans les domaines de l'énergie, de la défense et de l'industrie, le CEA poursuit différents programmes.

En sciences de la matière : les recherches s'articulent autour de la physique des particules, la physique nucléaire, les nano sciences et l'astrophysique. Le CEA collabore également à plusieurs programmes d'observation de l'Agence spatiale européenne (ESA).

Sciences du vivant : la recherche concerne l'application des technologies issues du nucléaire aux domaines de la santé. L'imagerie fonctionnelle, basée sur le marquage isotopique et la physique des rayonnements, permet d'explorer les organes de manière atraumatique.

Sciences du climat et de l'environnement : les recherches portent à la fois sur la connaissance des climats passés mais aussi sur leur évolution future. Il s'agit notamment de chercher à mieux connaître les différents aspects du cycle du carbone et des composés à effet de serre pour les intégrer ensuite dans des modèles pronostiques globaux, ou encore, d'observer des climats passés grâce à l'analyse de prélèvements dans les glaces polaires ou dans les sols du fond des océans.

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Organismes de recherche

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

L'ADEME, est un établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Environnement, de la Recherche et de l'industrie. Ses champs d'intervention sont :

- La maîtrise de l'énergie, la promotion des énergies renouvelables, la qualité de l'air, les déchets (ménagers, industriels, toxiques), le management environnemental, les sites pollués et le bruit.
- Elle conseille les collectivités territoriales et les entreprises en soutenant techniquement et financièrement leurs projets. Elle mène des campagnes d'information destinées à faire évoluer les comportements des acteurs économiques et du grand public.

Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)

Organisme scientifique français spécialisé en recherche agronomique appliquée aux régions chaudes, le CIRAD a pour mission de contribuer au développement rural des pays tropicaux et subtropicaux par des recherches, des réalisations expérimentales, des actions de formation, en France et à l'étranger, l'information scientifique et technique. Ses activités recouvrent les domaines des sciences agronomiques, vétérinaires, forestières et agro-alimentaires.

Pour accomplir sa mission le CIRAD coopère avec plus de 90 pays d'Afrique, d'Asie, du Pacifique, d'Amérique latine et d'Europe et dispose de chercheurs dans 50 pays qui travaillent au sein de structures nationales de recherche ou en appui à des opérations de développement.

L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

Les missions de l'IFREMER sont de :

- Connaître, évaluer, prévoir l'évolution des ressources des océans et permettre leur exploitation durable ;
- Améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier ;
- Favoriser le développement socio-économique du monde maritime .

Le développement socio-économique durable du monde maritime compatible avec les enjeux environnementaux constitue une préoccupation majeure de l'IFREMER. A cet effet, une mobilisation pluridisciplinaire a été lancée à l'IFREMER autour de sept grands défis scientifiques.

- Comprendre l'interaction entre les ressources halieutiques, l'environnement et l'activité socio-économique à l'échelle régionale
- Passer progressivement de l'alerte à la prévision des crises environnementales côtières
- Développer les outils quantitatifs d'une gestion intégrée des zones côtières
- Contribuer à la création, à l'échelle du globe, d'un système opérationnel de prévision des courants océaniques et des variations climatiques
- Comprendre le fonctionnement des marges continentales, des systèmes sédimentaires et des écosystèmes associés
- Apporter les connaissances nécessaires aux grands enjeux de l'aquaculture européenne des 10 prochaines années
- Mieux comprendre la biodiversité marine et ses mécanismes fondamentaux, afin de pouvoir en exploiter les richesses de façon durable.

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)

Le BRGM apporte des réponses et des outils d'aide à la décision sur l'information géologique et cartographique.

L'acquisition et la diffusion de l'information géologique est une mission fondamentale du BRGM qui recouvre à la fois la gestion des banques de données sur le sous-sol et la cartographie géologique.

Dans le domaine de l'environnement industriel, les compétences du BRGM sont appliquées à la gestion et la réhabilitation des sites contaminés, la gestion des déchets, la sécurité des sites de stockage (notamment des déchets nucléaires), la caractérisation, le traitement et la valorisation des matières premières, des déchets et des sols pollués, les études et l'ingénierie de projets. Ainsi, le BRGM développe un savoir-faire répondant aux préoccupations communes aux Pouvoirs publics et aux industriels. La recherche est axée sur la compréhension des transferts des polluants dans les sols et dans les eaux et leur dispersion dans l'environnement.

Agrégat 11 Organismes de recherche

Les eaux souterraines

Le BRGM développe des actions sur la prospection, l'évaluation et la localisation des ressources en eau souterraine. D'autres actions portent sur la compréhension des mécanismes de la dégradation de la qualité des eaux souterraines. Elles concernent notamment l'étude de leurs caractéristiques chimiques naturelles (Fonds géochimique) ou induites par l'homme (pollutions diffuses) et des mécanismes de dépollution naturelle

Les ressources minérales

Le BRGM traite de l'ensemble des aspects de la gestion des ressources minérales : recherche fondamentale, exploration, expertise, mise en place des infrastructures géologiques et minières, gestion de l'après-exploitation ou bien encore la connaissance des grands flux macro-économiques. Les prestations du BRGM d'expert auditeur et d'appui aux gestionnaires institutionnels sont en développement.

L'analyse et la caractérisation minérale

Dans ce domaine, dès 1994, la démarche qualité et la compétence technique des laboratoires du BRGM ont permis l'obtention de l'accréditation COFRAC pour l'analyse des eaux et des sols dans l'environnement et pour le prélèvement et l'analyse de polluants particuliers (amiante, silice). Les activités d'analyse et de caractérisation minérale contribuent pour une large part au secteur de la métrologie de l'environnement.

Les risques géologiques naturels

Les activités du BRGM en matière de risques naturels couvrent le risque sismique, les mouvements de terrain, les phénomènes de retrait-gonflement des argiles sensibles à la sécheresse, les effondrements liés aux carrières souterraines et aux mines abandonnées, le risque volcanique. Elles portent sur la connaissance des phénomènes et leur modélisation, l'évaluation des dangers correspondants, la surveillance, l'étude de la vulnérabilité des sites exposés, l'évaluation du risque et sa prévention, la préparation aux crises, les actions d'information et de formation. Les programmes de recherche visent notamment à améliorer la connaissance phénoménologique des aléas naturels et à proposer des méthodologies pour l'élaboration de scénarios de risque.

3. Les fondations privées de recherche reconnues d'utilité publique:

Les Instituts Pasteur dont :

L'institut Pasteur de Paris

L'institut est une fondation reconnue d'utilité publique, créée en 1887 à la suite d'une souscription internationale. Ses missions sont :

- La recherche scientifique pour la prévention et la lutte contre les maladies infectieuses ;
- L'enseignement ;
- Les services de santé publique.

Dans ses priorités l'institut s'applique entre autres à :

- Poursuivre la mise en place et le bon fonctionnement des 12 départements scientifiques thématiques, ainsi que du collège de direction scientifique (CODIS) et des grands programmes horizontaux ;
- Développer la recherche médicale ;
- Renforcer les centres nationaux de référence pour la surveillance des maladies transmissibles ;
- Assurer la réalisation de cinq priorités définies par le réseau international ;
- Développer les autres actions internationales, en particulier : programmes européens, partenariat avec les pays de Mercosur et l'Asie (Hong-Kong), etc. ;
- Accroître les ressources : mécénat et valorisation de la recherche ;
- Redéfinir la procédure et les instances d'évaluation pour une mise en œuvre en 2004 ;

Le réseau international des instituts Pasteur

Le réseau international des Instituts Pasteur associés est un ensemble de 22 instituts répartis sur les cinq continents, unis par les mêmes valeurs et ayant les mêmes missions : recherches scientifiques et médicales, enseignements et services de santé publique. Chaque institut relève des autorités sanitaires de son pays, mais collabore avec les autres instituts pour mettre en commun les connaissances et les moyens d'actions pour la prévention et la lutte contre les maladies.

L'institut Pasteur de Lille

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Organismes de recherche

L'Institut Pasteur de Lille est une fondation privée municipale autonome créée le 9 novembre 1894 et reconnue d'utilité publique le 1er avril 1898, qui dispose de sa propre identité scientifique, économique et juridique. Ses statuts ont été modifiés et approuvés par décret du 23 avril 1974. L'Institut Pasteur de Lille est administré par un Conseil présidé par le Maire de Lille, et composé de 23 membres.

Ces missions consistent en :

La recherche en santé humaine,
Les expertises en santé, alimentation et environnement,
Prévention et santé publique,

Enseignement et formation,

L'Institut Curie (section recherche)

Fondé en 1920, l'institut Curie est une fondation reconnue d'utilité publique, composée d'une section médicale et d'une section recherche.

La section de recherche de l'Institut Curie représente l'essentiel des activités de recherche de l'Institut Curie. Ces activités vont de la physico-chimie des assemblages moléculaires organisés à la biologie fondamentale et à la génétique des cancers. Celles-ci s'intègrent dans une politique d'ensemble de l'Institut qui visent in fine au développement de nouvelles méthodes de diagnostic et de traitement des cancers.

La Section de Recherche regroupe des chercheurs et des enseignants-chercheurs appartenant tous à l'INSERM, au CNRS, au CEA ou à l'Université. Les laboratoires accueillent de nombreux étudiants (DEA, thésards, post-doctorants et stagiaires français et étrangers, ainsi qu'un personnel administratif et technique hautement qualifié).

Dans le cadre du renouvellement des axes de recherche, les thèmes et les projets, orientés de façon générale vers la physico-chimie des systèmes complexes et l'étude de grandes fonctions de la cellule normale et pathologique, développés à l'Institut Curie couvrent les champs disciplinaires suivants :

- La biologie cellulaire et la biologie du développement
- La biophysique moléculaire
- La génétique humaine en cancérologie
- La génotoxicologie
- La pharmacochimie
- La physico-chimie du vivant
- La signalisation cellulaire
- Le département de transfert

4. L'Institut Polaire français Paul Émile Victor - (IPEV) (groupement d'intérêt public)

L'IPEV, GIP placé sous la tutelle du Ministère de la Recherche, a pris la suite début 2002 de l'IFRTP (Institut français pour la recherche et la technologie polaires), constitué en 1992. Les principaux membres de l'IPEV sont les ministères chargés de la recherche et des affaires étrangères, le CNRS, l'IFREMER, le CNES, le CEA, Météo-France et les TAAF. La mission de cette agence de moyens est de sélectionner, coordonner et mettre en œuvre les activités de recherche des organismes publics et privés nationaux dans les îles sub-antarctiques françaises, sur le continent Antarctique et en Arctique.

Les programmes soutenus par l'IPEV s'inscrivent dans les grandes questions sociétales et embrassent un vaste champ scientifique avec des thématiques prédominantes en sciences de l'univers, en sciences de la vie et aussi en sciences de l'homme et de la société. L'institut s'assure que les activités sélectionnées sont compatibles avec les lois nationales et les traités internationaux relatifs à la protection de l'environnement (notamment dans le cas de l'Antarctique).

L'Institut a également pour mission de réaliser des campagnes océanographiques à partir des moyens navals qui lui sont confiés dont le « Marion Dufresne », navire de relève des TAAF, affectées pendant 217 jours par an à la recherche scientifique.

La politique générale de l'institut a pour objectifs :

D'insérer ces recherches dans le cadre des grands programmes nationaux (PNEDC, PNCA) ou internationaux (PIGB, PMRC, Image) ;

De participer aux programmes soutenus par la Communauté européenne pour ce qui relève de ses domaines d'intervention ;

Agrégat 11 Organismes de recherche

De maintenir, et si possible développer, la présence de la recherche française dans les régions polaires et sub-polaires. A ce titre, il participe directement à la représentation française (ou la coordonne) dans les différentes instances internationales chargées de l'organisation de cette recherche aux plans scientifique (SCAR : Scientific Committee of Antarctic Research, IASC : international Arctic Science Committee), logistique (COMNAP : Council of managers of National Antarctic Programmes) ou écologique (CCAMLR, GOSEAC).

Répartition des coûts

La complexité des structures de la recherche française est bien connue. Au total, ce sont plus de 300 organismes qui réalisent des travaux de recherche avec les universités et les grandes écoles.

L'attribution des financements aux organismes de recherche se fait, pour chaque organisme, à travers deux subventions spécifiques inscrites en loi de finances :

- L'une sur un chapitre de titre III ou IV, pour les dépenses de personnel, dites « dépenses ordinaires » (DO),
- L'autre sur un chapitre de titre VI, en autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP), concernant toutes les dépenses, hors salaires, liées à l'activité scientifique proprement dite.

D'une manière générale, les subventions qui sont attribuées chaque année aux organismes s'attachent à leur donner les moyens nécessaires à la réalisation de leurs objectifs scientifiques propres, tout en leur permettant de concrétiser les orientations stratégiques souhaitées par le Ministère, dans le respect des priorités gouvernementales énoncées, par exemple, lors des Comités interministériels de la recherche scientifique et technique (CIRST).

La politique du ministère de la recherche est mise en place par le biais de ses principales directions :

La direction de la recherche :

- Elabore la politique de recherche, de formation par la recherche et d'emploi scientifique, et de veiller à sa mise en œuvre.
- Assure la tutelle des organismes de recherche à vocation fondamentale relevant du ministère, des établissements d'enseignement supérieur, pour ce qui concerne la recherche et la formation doctorale, ainsi que des écoles normales supérieures et des écoles françaises à l'étranger.
- Prépare le budget civil de recherche et de développement technologique, en assurer la coordination ; de répartir les moyens de la recherche entre les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre de la politique contractuelle conduite avec ces établissements et de gérer les financements provenant du Fonds National de la Science.
- Garantit l'organisation et le financement des études doctorales.
- Mets en œuvre la politique de diffusion de la culture et de l'information scientifiques et techniques et d'assurer, pour ce qui concerne le ministère, la tutelle des établissements et musées relevant de ce domaine.
- Veille à la prise en compte de la dimension de la parité et de renforcer la place des femmes dans les études et les carrières scientifiques.
- Mets en œuvre les procédures et les moyens de coordination, d'évaluation et d'expertise nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

La direction de la technologie :

- Elabore la politique de développement technologique et d'innovation et veille à sa mise en œuvre.
- Définit les moyens de développer la valorisation des résultats de la recherche publique et le partenariat technologique avec les entreprises.
- Assure la tutelle des organismes à dominante technologique relevant du ministère.
- Participe à l'élaboration des programmes de recherche et de développement technologique financés par l'union européenne et en suit l'exécution.
- Détermine, pour ce qui concerne le ministère, les procédures de financement de la recherche industrielle et de soutien à l'innovation. Elle gère le Fonds de la recherche technologique et les crédits de diffusion des technologies spatiales.
- Facilite l'utilisation des technologies de l'information dans le système éducatif.
- Outre les dotations du ministère de la recherche, les organismes bénéficient de crédits recherche d'autres départements ministériels (défense, industrie, agriculture).

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Organismes de recherche

Indicateur de coûts : Les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005
				BP	prévision (*)
	Les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)				
	<i>CNRS (budget HT en M€)</i>	1.962	2.077	2.214	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	1.672	1.753	1.899	1.938
	<i>INRA (budget HT en M€)</i>	539	569	596	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	436	453	486	498
	<i>INSERM (budget HT en M€)</i>	427	434	454	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	341	362	387	400
	<i>IRD (budget HT en M€)</i>	191	181	186	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	163	164	164	142
	<i>INRIA (budget HT en M€)</i>	107	119	123	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	82	93	97	106
	<i>CEMAGREF (budget HT en M€)</i>	51	54	57	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	34	35	36	38
	<i>LCPC (budget HT en M€)</i>	43	42	43	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	35	35	34	37
	<i>INRETS (budget HT en M€)</i>	36	38	39	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	29	30	30	32
	<i>INED (budget HT en M€)</i>	13	13	13	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	12	12	12	13
	TOTAL budgets EPST (HT en M€)	3.369	3.526	3.726	
	<i>dont total subventions recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	2.804	2.937	3.145	3.204

(*) le montant du budget 2005 des EPST n'est pas arrêté

Agréat 11 Organismes de recherche

Indicateur de coûts : Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) (en M€ - HT)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005
				BP	prévision (*)
	Les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)				
	<i>CNES (budget TTC en M€)</i>	2.749	2.902	2.357	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	1.312	1.254	1.311	1.178
	<i>CEA civil CNES (budget TTC en M€)</i>	1.504	1.523	1.709	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	492	486	460	404
	<i>CIRAD CNES (budget TTC en M€)</i>	169	179	186	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	106	107	113	100
	<i>IFREMER (budget HT en M€)</i>	200	222	156	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	134	128	128	136
	<i>BRGM (budget HT en M€)</i>	160	91	84	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	43	44	44	46
	<i>ADEME (budget HT en M€)</i>	305	408	332	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	22	21	20	26

(*) le montant du budget 2005 des EPIC n'est pas arrêté

Indicateur de coûts : Les fondations privées de recherche reconnues d'utilité publique et les groupements d'intérêts publics (GIP)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005
				BP	prévision (*)
1	Les fondations privées de recherche reconnues d'utilité publique:	328	311	261	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP - HT en M€)</i>	55	53	54	64
	L'Institut Polaire français Paul Émile Victor - (IPEV) (groupement d'intérêt public)				
	<i>IPEV (budget en M€)</i>	26	23	22	
	<i>dont subvention recherche (DO+CP en M€)</i>	16	15	16	16

(*) le montant du budget 2005 des fondations et du GIP n'est pas arrêté

1) Comprend l'institut Pasteur de Paris, les instituts Pasteur du réseau international, l'institut Pasteur de Lille et l'institut Curie

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Organismes de recherche

Objectifs, résultats et cibles

Efficacité socio-économique

1. Mobiliser les moyens

Il s'agit de mobiliser les moyens alloués sur les thématiques prioritaires définies par le comité interministériel de la recherche scientifique et technologique (CIRST) : science du vivant, nouvelles technologies d'information et de communication.

(DO+CP) en M€:

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005
				prévision	prévision
	Sciences du vivant	1.674	1.707	1.693	1.753
	Nouvelles technologies d'information et de communication	366	373	370	386
	Sciences humaines et sociales	490	499	495	514
	Environnement, Sciences de la planète	495	504	500	524
	Energie, transports	546	556	551	585
	Espace	1.146	1.168	1.158	1.255
	Mathématiques, physique	488	497	493	513
	Chimie	133	135	134	138
	R & D en faveur du développement	158	162	160	172
	Autres thématiques (non ventilées)	68	70	70	74
	TOTAL	5.563	5.671	5.624	5.914

2. Renforcer la production

2.1. Garantir l'excellence de la recherche française au niveau international

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005
				prévision	prévision
1	Publications de rang A (ISI) dans l'année (flux)	12.674	14.188	15.271	nc
1	Publications (autres que précédemment) (flux)	6.225	7.096	8.597	nc

1) Sont comptabilisés les articles dont un coauteur au moins dépend de l'organisme de recherche

Les données bibliométriques régulièrement mises à jour par l'Observatoire des Sciences et des Techniques permettent d'analyser, sur une longue période, les évolutions du positionnement scientifique de la France, telle que mesurée par le nombre d'articles enregistrés dans la base de données de référence maintenue de l'Institute of Scientific Information, et prenant en compte, de manière sélective, les publications internationales à forte visibilité.

Entre 1992 à 1997, la part mondiale de la France est passée de 4,7 à 5,2. La part de la France dans l'union européenne est stable depuis 1992, à environ 15,5%, alors que la part représentée par l'Union européenne n'a cessé de croître.

Agrégat 11 Organismes de recherche

2.2. Valoriser la recherche

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005
				prévision	prévision

	Ratio : encours de brevets (dépôts et demandes) sur chercheurs permanents au 31/12 (stock)	48,29	61,19	63,35	nc
	<i>Brevets déposés dans l'année (flux)</i>	900	962	973	nc
	Nombre de licences sur brevets au 31/12 (stock) (propriété industrielle)	1.047	1.304	1.231	nc
	<i>Montant net du revenu des licences sur brevets au 31/12 (stock) en M€</i>	91,2	92,3	96,3	nc
	Nombre de licences sur savoir-faire au 31/12 (stock) (exploitation commerciale)	935	983	932	nc

3. Améliorer la progression de la médiation scientifique

Développer la politique de diffusion de la culture scientifique et technique

L'influence grandissante de la recherche et de la technologie dans les décisions politiques et la nécessité de rapprocher la science du citoyen pour une meilleure perception de l'évolution du monde conduisent les régions à mettre en œuvre une politique de diffusion de la culture scientifique et technique. Celle-ci est orientée vers le rapprochement entre la science qui se fait dans les laboratoires et ses enjeux pour la société et également vers la préservation et la valorisation, auprès de tous les publics, du patrimoine scientifique ("la fête de la science", "prix de la culture scientifique" etc.)

Le ministère apporte son soutien aux centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), implantés dans toutes les régions. Structures associatives régies par la loi de 1901, les CCSTI remplissent, conformément à la charte signée en avril 2001 avec le ministère, les fonctions, d'une part de centre de ressources (bibliothèque, médiathèque, informations, réseaux scientifiques), d'autre part de production et de diffusion de produits culturels (conférences, expositions, valises pédagogiques).

Le rôle de ces centres est capital pour assurer la diffusion de la culture scientifique et la réflexion sur la science et la société. Ils doivent être le relais privilégié de l'information scientifique en collaboration avec leurs partenaires régionaux et le ministère.

Qualité du service

1. Développer le partenariat

1.1. Privilégier la création d'unités mixtes de recherche entre les universités et les autres organismes de recherche

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005
				prévision	prévision

	Unités mixtes de recherche avec l'enseignement supérieur au 31/12	1.548	1.650	1.651	nc
	<i>Variation du nb d'unités mixtes durant l'exercice (ouvertures / fermetures)</i>	223	29	199	nc
	Unités propres de recherche au 31/12h	697	577	598	nc
	<i>Variation du nb d'unités propres durant l'exercice (flux)</i>	-36	-40	-12	nc
	Participation aux instituts fédératifs de recherche au 31/12	125	131	129	nc

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Organismes de recherche

1.2. Amplifier la signature de contrats de recherche avec l'Union européenne et l'étranger.

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005
				prévision	prévision

	Nombres de contrats et conventions de recherche au 31/12 (stock)	12.907	13.969	13.115	nc
	Nombres de contrats et conventions de recherche avec l'U.E. effectivement signés durant l'exercice (flux)	591	251	613	nc
	Nombres de contrats et conventions hors U.E. effectivement signés durant l'exercice (flux)	5.402	5.201	4.802	nc

2. Améliorer l'attractivité des organismes

2.1. Perfectionner la gestion prévisionnelle et pluriannuelle de l'emploi scientifique

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005
				prévision	prévision

1	Chercheurs entrants	1.660	1.268	1.285	nc
1	Chercheurs sortants	1.309	1.346	1.197	nc
	<i>Solde net chercheurs : (entrées - sorties)</i>	351	-78	88	nc
2	Cadres entrants	1.292	971	1.137	nc
	Cadres sortants	677	968	780	nc
	<i>Solde net cadres : (entrées - sorties)</i>	615	4	357	nc

1. Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)

2. Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), Fondations de recherche, Groupements d'intérêt publics (GIP)

2.2. Encourager la mobilité des chercheurs

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005
				prévision	prévision

	Doctorants et post-doctorants de nationalité française accueillis durant l'exercice	1.356	1.576	1.424	nc
	Chercheurs étrangers et post-doctorants étrangers accueillis durant l'exercice	2.199	2.356	2.072	nc
	BDI, allocataires de recherche, stagiaires, ingénieurs-experts accueillis durant l'exercice	2.995	3.115	2.830	nc

Agrégat 11 Organismes de recherche

Effacité de la gestion

1. Evaluer la recherche

1.1. Identifier le nombre d'équipes de chercheurs évaluées

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	2002	2003	2004	2005
				prévision	prévision

	Equipes de recherche évaluées durant l'exercice	1.759	1.333	1.837	nc
--	---	-------	-------	-------	----

1.2. Mesurer les capacités d'expertises des organismes

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	2002	2003	2004	2005
				prévision	prévision

	Expertises scientifiques ou contrats de prestations d'intérêt général réalisés durant l'exercice	1.297	1.433	1.569	nc
	Expertises réalisés à titre lucratif (contrat de prestation et conventions de recherche)	2.411	1.359	1.947	nc

2. Améliorer la productivité

2.1. Apprécier l'activité contractuelle des équipes de recherche

n o t e s	Indicateurs de résultats				
	<i>Composantes de l'agrégat</i>	2002	2003	2004	2005
				prévision	prévision

	Montant total des contrats et conventions de recherche (en cours) au 31/12 (en M€ - HT)	562,1	637,9	578,2	nc
	Montant spécifique des contrats et conventions de recherche avec l'U.E. (en cours) au 31/12 (en M€ - HT)	140,7	157,8	124,7	nc

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Organismes de recherche

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	///////	///////	9.371.337	"	9.371.337	-9.371.337	"
<i>Personnel</i>	///////	///////	382.970	"	382.970	-382.970	"
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	8.988.367	"	8.988.367	-8.988.367	"
Titre IV	///////	///////	374.557.835	+11.022.923	385.580.758	-344.400.128	41.180.630
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	383.929.172	+11.022.923	394.952.095	-353.771.465	41.180.630
Dépenses en capital							
Titre V	1.220.000	367.314.000	1.220.000	///////	183.597.000	+367.314.000	550.911.000
Titre VI	318.199.000	35.118.000	232.169.000	///////	1.700.000	+26.718.000	28.418.000
Totaux pour les dépenses en capital	319.419.000	402.432.000	233.389.000	///////	185.297.000	+394.032.000	579.329.000
Totaux généraux	319.419.000	402.432.000	617.318.172	+11.022.923	580.249.095	+40.260.535	620.509.630

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention**Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat**

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre III			9.371.337	"
Chapitre	34-98	Moyens de fonctionnement des services (ancien) (intégralité du chapitre)	8.683.469	"
Chapitre	37-02	Comité national d'évaluation de la recherche (ancien) (intégralité du chapitre)	687.868	"
Titre IV			374.557.835	41.180.630
Chapitre	43-01	Actions d'incitation, d'information et de communication (ancien) (intégralité du chapitre)	32.391.740	"
Chapitre	43-21	Institutions de recherche dans les sciences du vivant et les mathématiques (libellé modifié)		
	Article 20	Centres de recherches en mathématiques (CEPREMAP-CIRM-CIMPA) (nouveau)	"	1.830.621
	Article 70	Autres centres anticancéreux	304.898	304.898
	Article 80	Autres institutions de recherche	304.898	304.898
	Article 90	Agence nationale de recherches sur le SIDA (ANRS)	36.740.213	38.740.213
Chapitre	43-80	Formation à et par la recherche (ancien) (intégralité du chapitre)	304.816.086	"
Totaux pour les dépenses ordinaires			383.929.172	41.180.630
Dépenses en capital				
Titre V			1.220.000	550.911.000
Chapitre	56-06	Information et culture scientifique et technique, prospective et études (ancien) (intégralité du chapitre)	1.220.000	"
Chapitre	59-01	Programme "Orientation et pilotage de la recherche" (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	550.911.000
Titre VI			232.169.000	28.418.000
Chapitre	66-04	Soutien à la recherche et à la technologie (ancien) (intégralité du chapitre)	104.213.000	"
Chapitre	66-05	Groupements d'intérêt public de recherche en génomique (libellé modifié) (intégralité du chapitre)	127.956.000	28.418.000

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

		Crédits de paiement	
		Dotations 2004	Total pour 2005
<i>Chapitre</i>	<i>66-06</i>		
	<i>Information et culture scientifique et technique (ancien) (intégralité du chapitre)</i>	"	"
Totaux pour les dépenses en capital		233.389.000	579.329.000
	Totaux généraux	617.318.172	620.509.630

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

Agrégat 21 : Actions d'incitation et fonds d'intervention

Composantes de l'agrégat

Les moyens budgétaires mis à la disposition du dispositif de recherche français permettent d'impulser l'essor de la recherche publique et de traduire concrètement les orientations du ministère pour :

- Mener une politique de l'emploi scientifique afin de rajeunir la recherche avec un effort significatif en faveur du système d'accueil des post-doctorants dans les organismes ;
- Poursuivre et accentuer les financements dédiés aux disciplines prioritaires avec le développement et le lancement de nouveaux programmes ;
- Maintenir les moyens de fonctionnement et d'investissement des laboratoires de recherche ;
- Soutenir l'innovation et la recherche industrielle, donc la croissance, l'économie et l'emploi.

L'objectif poursuivi est, au sens large, l'amélioration du système de recherche qui constitue le moteur essentiel de l'essor économique et social de la France. L'évolution des moyens mis à disposition des équipes de recherche doit permettre de mobiliser les milieux scientifiques pour un développement des recherches dans les domaines prioritaires, par une coordination soutenue afin de contribuer à la compétitivité économique et à l'acceptation socioculturelle du progrès scientifique et technique.

L'agrégat s'attache donc à répondre à 3 missions principales avec une fonction de support

1. Le développement des connaissances

Jusqu'en 2004, ce développement est impulsé principalement par le FNS et le FRT, sous la forme d'appels d'offres, actions concertées incitatives (ACI), permettant l'élaboration de programmes favorisant l'émergence des thématiques prioritaires. Il sous-tend l'incitation à l'innovation, les interventions du ministère étant orientées autour des thématiques prioritaires retenues par le gouvernement, à savoir :

- Les sciences du vivant ;
- Les sciences et technologies de l'information et de la communication ;
- Les sciences humaines et sociales ;
- Les sciences de la planète et de l'environnement ;
- La physico-chimie des matériaux.

Le Fonds de la Recherche technologique (FRT)

Le FRT a pour finalité le développement d'une recherche technologique de pointe et le transfert technologique des résultats de la recherche publique vers le monde économique, notamment grâce à la création et au développement d'entreprises innovantes.

Le fonds finance des projets proposés spontanément ou en réponse à des appels à propositions et incite donc à une recherche coopérative qui est mise en œuvre, en particulier, au sein des réseaux de recherche technologique (notamment les réseaux " GenHomme ", " Micro-nano technologies ", " Terre et espace ").

Ces projets doivent provenir d'entreprises associées à des équipes de recherche publique, être fondés sur des propositions scientifiques innovantes, et être étayés par un plan de financement et d'organisation pertinente.

Le ministère chargé de la recherche soutient les projets de création d'entreprises à forte intensité de recherche. En outre, il finance la mise en place d'incubateurs, qui accueillent et accompagnent les entreprises en création sur les domaines universitaires ou au sein d'infrastructures de recherche.

Le Fonds national de la Science (FNS)

Créé dans le cadre de la loi de finances de 1999, le FNS est destiné à donner une impulsion aux recherches dans les domaines prioritaires et à promouvoir des actions concertées incitatives (ACI) entre laboratoires publics. Ces actions ont un effet de levier particulièrement fort dans les domaines pour lesquels l'effort français est jugé insuffisant, mais où l'existence d'au moins quelques équipes de qualité permet de penser qu'un soutien et un effort de structuration seront couronnés de succès. Ces actions viennent soutenir les équipes de la recherche publique (établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche) et sont complémentaires de l'animation scientifique menée dans le cadre de leurs missions par les organismes de recherche.

Les **actions concertées incitatives** ont une traduction en termes de budget et d'organisation. Lancées pour une durée limitée, comprise entre deux et quatre ans, et n'ont pas vocation à être pérennisées (l'objectif étant qu'elles soient prises en charge, à terme, par les structures de recherche concernées dans le cadre normal de leurs missions), les ACI sont menées en articulation avec les réseaux de recherche et d'innovation technologique (RRIT) et les dispositifs de recherche et d'innovation de l'Union européenne et des autres ministères, ou des acteurs publics concernés.

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

Chaque action met en œuvre un certain nombre de moyens :

- des crédits fléchés sur avis du conseil scientifique ou après réponse à des appels à propositions sur les thèmes de recherche reconnus comme prioritaires ;
- des opérations de mise en réseau ;
- le fléchage d'allocations de recherche ;
- des aides au financement de post-doctorants étrangers ;
- des " aides à projets innovants ", attribuées à un ou plusieurs jeune(s) chercheur(s) ou enseignant(s)-chercheur(s) appartenant à des disciplines différentes et s'associant pour la réalisation d'un projet.

Des comités de coordination, dans lesquels ces organismes sont représentés, permettent d'améliorer l'efficacité du dispositif de recherche. Les résultats des ACI seront évalués au bout de deux à quatre ans. L'intervention directe du ministère n'ira pas au-delà de ce terme, les organismes de recherche et les universités prenant alors en charge la suite des actions en les faisant entrer dans le cadre normal de leur activité.

Les priorités retenues portent sur :

- les sciences du vivant (génomique, technologies appliquées à la médecine, maladies infectieuses, biologie intégrée...),
- les sciences et technologie de l'information et de la communication (cryptologie, photonique, mégabases de données...),
- les sciences humaines et sociales (la ville, le travail, l'école, les sciences de la cognition...),
- les sciences de la planète et de l'environnement (eau, prévention des catastrophes naturelles, écologie quantitative...),
- la physico-chimie des matériaux.

Une action spécifique, dite ACI " Jeunes chercheurs ", est destinée à apporter un soutien aux jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs récemment nommés de manière à leur permettre de former une équipe et d'accéder plus rapidement à l'autonomie scientifique. Cette action recouvre l'ensemble des disciplines de recherche.

A COMPTER DE 2005

Les actions incitatives en faveur de la recherche seront définies dans le cadre de la future agence nationale de la recherche qui sera dotée de moyens extra-budgétaires à hauteur de 350 M€ par une dotation en capital à partir du compte d'affectation spéciale n° 902-24, complétée par le solde de la dotation destinée aux fonctions de recherche. Les dotations inscrites en 2005 sur le budget du ministère au titre des deux fonds correspondront uniquement à la couverture en crédits de paiement des actions lancées avant le 1er janvier 2005.

L'EXPÉRIMENTATION LOLF 2005

Le PLF 2005 est l'occasion **d'étendre à la recherche les expérimentations engagées dès 2004** par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Si cette expérimentation ne concerne qu'un seul des 11 programmes de la future mission "Recherche et enseignement supérieur" comportant des crédits consacrés au financement de la recherche, **elle représente cependant l'originalité, et complète en cela les expérimentations lancées au titre de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, de préfigurer la gestion en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) prévue par la LOLF.**

Elle concerne en effet la préfiguration du programme "**Orientation et pilotage de la recherche**" et se traduit par la création du **chapitre 59-01 doté de 367 M€ en autorisations de programme et 551 M€ en crédits de paiement**. Ce nouveau chapitre est constitué de dotations issues de 7 chapitres budgétaires de 2004, réparties en prévision entre 7 articles préfigurant les actions définies pour 2006. Il regroupera en particulier le financement des actions incitatives en cours à fin 2004 du Fonds national de la science et du Fonds de la recherche et de la technologie (183 M€ en CP) et les divers dispositifs de formation à et par la recherche (324 M€ en AP et CP)

L'expérimentation 2005 porte ainsi sur près de 8,5% des crédits de la section recherche du budget du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LE CONSORTIUM NATIONAL DE RECHERCHE EN GÉNOMIQUE (CNRG)

Le consortium, qui regroupe les anciens CNS (centre national de séquençage) et CNG (centre national de génotypage), concourt également à cette dynamique. A la suite de la première phase de consolidation du CNRG, le programme « Génomique » a entamé en 2003 une phase de stabilisation. En se fondant sur l'évaluation de chaque composante du réseau des génopoles par un comité international d'experts, il a été possible de définir un plan de soutien affiné dans ses objectifs et ses budgets à partir de leurs recommandations.

Le soutien au réseau des génopoles se poursuit désormais dans le cadre d'un GIP « Consortium national de recherche en génomique ». Ce GIP a été créé le 17 avril 2002 pour une durée de 12 ans par trois ministères (recherche, santé, industrie) et quatre établissements de recherche (CEA, CNRS, INRA, INSERM).

Le CNRG regroupe trois composantes : d'une part, les deux grands centres nationaux CNS et CNG, et d'autre part le réseau national des génopoles (RNG).

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

Le GIP Génopole d'Evry bénéficie également d'une identification budgétaire : ses moyens sont désormais inscrits sur l'article 60 du chapitre 66-05. Le CNRG est organisé en trois composantes.

Le centre national de séquençage (CNS)

Le Genoscope - CNS d'Évry a bénéficié en 2003 d'un plan d'équipement indispensable à la conduite de grands projets. Séquençer le génome d'une plante comme la vigne, ou d'un petit organisme, ou une partie du génome d'un mammifère, soit environ 500 Mégabases, nécessite 10 millions de lectures, soit la totalité de la capacité actuelle du centre pendant deux ans. La capacité du Genoscope - CNS représente actuellement 5 à 10 % des plus grands centres étrangers (États-Unis, Japon). L'objectif est d'augmenter cette capacité pour retrouver une dimension internationale. Les grands projets de séquençage du CNS se font tous en collaboration avec des équipes extérieures. L'accroissement de la capacité permettra de mieux satisfaire les besoins en séquençage de la communauté scientifique nationale.

Le centre national de génotypage (CNG)

Le CNG d'Évry a été conforté dans ses missions : caractériser les variations du génome humain, dans le but d'identifier les facteurs génétiques de prédisposition aux grandes maladies.

Le CNG a également apporté un soutien décisif à l'identification des gènes de plusieurs maladies rares. Le CNG doit développer ces projets complexes dans un contexte international très compétitif. Ses méthodes sont à la pointe du progrès conceptuel et technologique. Sa position européenne actuelle est très forte. Avec l'Angleterre, la France est la seule à posséder un grand centre de génotypage ouvert sur la recherche biomédicale.

La fondation Jean-Dausset (CEPH)

Créé en 1982, le Centre d'étude du polymorphisme humain (CEPH) a été transformé en fondation reconnue d'utilité publique en 1993. La fondation a joué un rôle déterminant pour l'établissement de la carte des chromosomes de l'homme et a ainsi contribué à l'identification des gènes dont les altérations sont responsables de pathologies humaines. Aujourd'hui, la génétique médicale concerne non seulement des anomalies du développement et les affections héréditaires concernant le jeune enfant, mais s'étend également aux maladies majeures de l'adulte ou de l'homme âgé, en cherchant à préciser les risques d'apparition des pathologies, couvrant des perspectives nouvelles en matière de dépistage et de prévention.

La fondation est organisée en trois départements associés :

Le département Collaborations nationales et internationales qui comprend un service de distribution de ressources biologiques produites par les équipes de la fondation et une structure qui reçoit, traite et conserve de très nombreux échantillons biologiques ;

Le département Pôle technologique chargé de la mise en œuvre des procédés automatiques permettant une caractérisation des échantillons ;

Le département Programmes scientifiques qui regroupe les équipes développant des recherches sur le cancer, les maladies inflammatoires, les pathologies du vieillissement et la plasticité du génome humain.

L'AGENCE NATIONALE DE RECHERCHES SUR LE SIDA (ANRS)

L'ANRS est un groupement d'intérêt public (GIP) associant le Ministère de la Recherche, le Ministère de la Santé, le Ministère des Affaires Étrangères, l'INSERM, le CNRS et l'Institut Pasteur. L'agence a pour mission d'animer et de financer l'ensemble des recherches sur le VIH Sida. L'ANRS a également reçu pour mission de financer la recherche clinique, thérapeutique et en santé publique sur l'hépatite C, mission qui est étendue en 2004 au financement de l'ensemble des recherches cliniques, thérapeutiques, en santé publique et fondamentales sur les hépatites virales. L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) a rejoint le GIP ANRS depuis le 1er janvier 2004.

Dans les pays industrialisés, en Europe et aux États-Unis, le bénéfice des trithérapies antirétrovirales persiste 6 ans après leur introduction où la mortalité et la morbidité liées au Sida restent inférieures de plus des deux tiers par rapport à ce qu'elles étaient avant l'introduction de ces traitements.

Néanmoins un certain nombre d'incertitudes pèsent sur les patients traités : la mauvaise tolérance à terme des traitements qui induisent des complications ; la survenue croissante de résistances aux différents médicaments. On estime ainsi que 5 à 10 % des patients traités en France sont en "impasse thérapeutique".

500.000 personnes sont chroniquement infectées par le VHC dans notre pays, parmi lesquelles près de la moitié ne connaissent pas leur statut sérologique. Les progrès thérapeutiques réalisés dans les dernières années permettent d'obtenir maintenant une rémission prolongée (ou une guérison) dans près de 60 % des cas avec l'association de deux médicaments antiviraux l'Interféron et la Ribavirine, chez les personnes mono-infectées par le virus C. Ce pourcentage de succès est réduit de moitié environ chez les patients co-infectés par le virus C et le VIH. La réflexion sur ce contexte épidémiologique est le principal déterminant des orientations scientifiques prioritaires de l'Agence depuis 2003.

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

La position stratégique de l'ANRS s'attache à prendre en considération les enjeux majeurs actuels de l'épidémie du VIH Sida dans notre pays et dans le monde en développement, ainsi que la définition des priorités scientifiques de la recherche sur les hépatites. L'extension de mission de l'ANRS aux recherches fondamentales, vaccinales, cliniques, en santé publique et en sciences de l'homme et de la société sur les hépatites virales représentera un enjeu important pour l'Agence en 2004.

En 2003 l'activité de l'Agence aura porté sur 6 grands secteurs d'activité :

- 1) La recherche biologique fondamentale sur l'infection par le VIH,
- 2) Les recherches sur le vaccin préventif de l'infection par le VIH,
- 3) La recherche clinique et thérapeutique dans l'infection par le VIH,
- 4) La recherche en santé publique et en sciences de l'homme et de la société dans l'infection VIH
- 5) La recherche clinique, thérapeutique et en santé publique dans l'infection par le VHC
- 6) La recherche dans les pays en développement

2. La diffusion et le transfert de technologie

Les délégués régionaux à la recherche et à la technologie (DRRT) sont chargés de l'action déconcentrée de l'Etat dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, ainsi que dans le domaine de la diffusion de la culture scientifique et technique.

Ils mènent ces actions en interaction avec le monde socio-économique et le grand public. Ils reçoivent du ministre de la recherche une lettre de mission dont les principaux éléments sont les suivants :

- informer les partenaires régionaux des orientations de la politique nationale et des programmes d'action du ministère chargé de la recherche ;
- saisir le ministère des initiatives régionales, coordonner dans la région l'action des établissements publics et organismes sous la tutelle du ministère chargé de la recherche ;
- renforcer les pôles technologiques régionaux et rapprocher la recherche du monde économique et social ;
- développer et organiser les actions de transfert de technologie. Encourager la diffusion de la culture scientifique et technique, donner des avis sur la politique du ministère chargé de la recherche en région ;

Le développement du transfert de technologie est assuré par le réseau des DRRT qui, en concertation avec l'agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR), s'appuient sur différentes structures dont :

Les Réseaux de Diffusion technologique (RDT).

Les RDT coordonnent le travail de tous les prospecteurs, conseillers, ingénieurs pour identifier les besoins des entreprises et y répondent.

Les centres de ressources technologiques (CRT) ont été créés par les ministères chargés de la recherche et de l'industrie pour garantir aux PME. le professionnalisme des centres auxquels elles s'adressent. Il s'agit d'un label " qualité " reconnaissant l'aptitude de certaines structures parmi les centres de ressources et d'innovation technologique, les centres techniques industriels (CTI), les cellules de valorisation des universités à fournir des prestations technologiques sur mesure aux PME-PMI.

Les centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) qui ont pour mission d'élever le niveau technologique des P.M.E. et de les aider dans leur démarche d'innovation. Certains centres ont une activité de conseil, d'autres fournissent des prestations techniques aux entreprises.

Pour valoriser les résultats de la recherche publique et encourager la création d'entreprises, des moyens financiers accrus ont été mis en œuvre, notamment par le concours de création d'entreprises innovantes et par la simplification des mesures juridiques et fiscales. Ces actions prioritaires se retrouvent dans les orientations données aux universités et aux organismes de recherche, en particulier au travers des objectifs consignés dans les contrats quadriennaux qui lient le ministère aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche.

3. La formation à et par la recherche

Divers dispositifs complémentaires permettent aux jeunes diplômés de préparer une thèse ou, après l'obtention de celle-ci, de les préparer à l'insertion professionnelle dans le secteur privé.

Le bénéficiaire d'une **allocation de recherche** perçoit une allocation, d'une durée de trois ans, versée par le ministère en charge de la recherche. Il est assujéti au régime général de sécurité.

L'allocataire bénéficie d'un CDD de deux ans renouvelable un an. Au niveau fiscal, son allocation est déclarée aux autorités fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

L'allocataire est un exemple de doctorant salarié ayant un statut d'agent contractuel de l'état. Il faut encore rappeler que l'allocataire de recherche peut se voir verser une allocation perte d'emploi par le rectorat à la fin de son contrat avec le ministère. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'un moyen de prolonger le financement de la thèse dans le temps, le bénéficiaire éventuel doit en principe avoir soutenu sa thèse. Une tolérance existe toutefois si le doctorant est en train de finaliser la soutenance et peut se consacrer de manière active à une recherche d'emploi.

Allocation de recherche	2002	2003	2004	2005
-------------------------	------	------	------	------

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

	résultat	résultat	prévision	prévision
Nombre de bénéficiaires (entrant)	4 000	3 800	4 000	4 000
Coût unitaire mensuel (en euros)	1 611,23	1 611,23	1 699,85*	1 767,84

* A compter du 01/05/2004

Par ailleurs, l'insertion des jeunes diplômés dans la vie économique et notamment au sein des entreprises demeure une priorité du ministère chargé de la recherche. L'originalité des procédures d'aide à la formation est d'associer trois partenaires : le jeune diplômé, l'entreprise dans laquelle il développe un projet d'innovation et l'établissement d'enseignement ou de recherche qui apporte un soutien scientifique et technique.

Ces partenariats, destinés à garantir le bon déroulement du projet de l'entreprise, conduisent le plus souvent au recrutement définitif du jeune chercheur. Ils permettent d'instaurer une collaboration durable entre l'entreprise et le centre de compétences.

Les **conventions de recherche pour les techniciens supérieurs (CORTECHS)** permettent d'assister les PME-PMI dans le recrutement, pour un an, d'un jeune technicien supérieur auquel elles confient un projet de développement technologique.

CORTECHS	2002	2003	2004	2005
	résultat	résultat	prévision	prévision
Nombre de bénéficiaires	268	340	320	320
Coût unitaire annuel (en euros)	13 000	13 000	13 000	13 000

Les **conventions pour les diplômes de recherche technologique (DRT)**, dont l'objectif est de favoriser le recrutement en entreprise d'ingénieurs-maîtres et d'ingénieurs formés à la recherche et de développer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises autour de projets innovants.

Elles sont passées pour dix-huit mois ou un an entre l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche, à laquelle est confiée la gestion centralisée du dispositif) et les entreprises qui reçoivent une subvention plafonnée à 10.671,06 euros par an couvrant au maximum 50% des charges ainsi que les frais d'encadrement de l'ingénieur-maître ou de l'ingénieur.

La convention DRT associe trois partenaires, l'étudiant, l'entreprise, l'encadrement.

L'étudiant est diplômé d'institut universitaire professionnalisé ou élève ingénieur en dernière année d'étude. Pour les diplômés des IUP, les travaux de recherche sont précédés d'une formation d'initiation à la recherche d'au moins 300 heures sur six mois.

L'entreprise est une PME-PMI indépendante, de droit français, de moins de 500 personnes, à caractère industriel ou ayant une activité de services aux entreprises.

L'encadrement : Les travaux sont effectués sous la responsabilité conjointe de deux directeurs de travaux, l'un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches, l'autre exerçant une activité professionnelle d'études ou de recherche dans l'entreprise.

Le DRT est un diplôme national de troisième cycle (de niveau Bac+6). Il sanctionne des travaux de recherche technologique d'une durée d'un an pour les élèves ingénieurs et de dix-huit mois pour les ingénieurs maîtres. Ces travaux visent la résolution d'un problème technologique en relation étroite avec une entreprise. Ils conduisent à la rédaction d'un mémoire et à sa soutenance devant un jury.

DRT	2002	2003	2004
	résultat	résultat	prévision
Nombre de bénéficiaires	37	37	40
Coût unitaire annuel (en euros)	11 000	11 000	11 000

La procédure d'**accueil de post-doctorants** permet à des entreprises (PME et PMI), à des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et désormais aux organismes publics de recherche et aux universités de recruter pour un an un jeune docteur qui mènera un projet de recherche soutenu par un laboratoire public.

POST-DOC	2002	2003	2004	2005
	résultat	résultat	prévision	prévision
Nombre de bénéficiaires	73	400	600	600
Coût unitaire annuel (en euros)	27 000	41 650	41 650	41 650*

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

* Coût unitaire du dispositif géré uniquement par le ministère de la Recherche depuis 2003

S'agissant des CORTECHS, des DRT et des post-doctorants, la procédure a été harmonisée avec celles de l'ANVAR. La gestion de l'ensemble a été transférée à l'ANVAR " national " en mars 2000. Cette simplification, indispensable, devrait permettre une amplification du nombre après une phase d'adaptation. Le changement de gestion en cours d'exercice n'a pas permis d'atteindre les objectifs prévus en 2000.

Les **stages de longue durée** permettent à des étudiants en fin de cursus de réaliser un projet de recherche ou d'innovation dans une PME avec le soutien d'un centre de compétences. L'objectif est de faire connaître aux PME-PMI les compétences des jeunes diplômés.

Le stage de longue durée associe plusieurs partenaires.

Le stagiaire doit être en dernière année d'études dans une école d'ingénieurs ou de commerce, diplômé d'un IUP (institut universitaire professionnalisé), titulaire d'une MST (maîtrise des sciences et techniques), en année post-DUT (diplôme universitaire de technologie), inscrit en DEA ou en DESS, inscrit en thèse.

L'entreprise (PME-PMI) à caractère industriel ou ayant une activité de services aux entreprises, doit employer moins de 2000 personnes.

Le centre de compétence doit appartenir à l'établissement d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs...) dont dépend le stagiaire. Le centre désigne un responsable qui sera chargé en concertation avec l'entreprise et le stagiaire de définir et d'accompagner le projet de recherche.

La convention est passée entre le stagiaire, l'établissement dont il dépend et l'entreprise pour formaliser l'objectif et les modalités du stage. La durée totale du stage est au minimum de quatre mois et ne peut excéder six mois. Un même étudiant ne peut bénéficier de plus d'un stage, toutefois, plusieurs stagiaires peuvent s'inscrire dans le cadre d'un même projet innovant.

Le stage peut donner lieu à un soutien limité à 4.573 euros réparti entre la PME (à condition qu'elle ait moins de 500 salariés) et l'établissement dont fait partie le centre de compétence. Cette somme est destinée à rémunérer éventuellement le stagiaire et à couvrir le surcoût lié à son suivi pédagogique

Le financement peut provenir du ministère chargé de la recherche ou du ministère chargé de l'industrie. La gestion est assurée par le délégué régional à la recherche et à la technologie (DRRT) ou par le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE).

Stages de longue durée	2002	2003	2004	2005
	résultat	résultat	prévision	prévision
Nombre de bénéficiaires	130	26	155	*
Coût unitaire annuel (en euros)	4 573	4 573	4 573	4 573

(*) info non disponible

Les **conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)** sont financées par le ministère chargé de l'éducation nationale, leur objectif étant de permettre à un jeune chercheur de réaliser sa thèse en entreprise en menant un programme de recherche et développement en liaison avec une équipe de recherche extérieure à l'entreprise.

La convention CIFRE associe trois partenaires : une entreprise, un jeune diplômé désireux d'entreprendre un doctorat dans le cadre d'entreprise (niveau Bac+5), un laboratoire de recherche qui assure l'encadrement de la thèse. Elle est passée pour trois ans entre l'Association nationale de la recherche technique (ANRT), à qui la gestion est confiée, et l'entreprise. L'entreprise reçoit une subvention annuelle forfaitaire de 14.635,59 euros correspondant à un salaire brut annuel minimum de 20.215,03 euros.

Le contrat de travail est signé par l'entreprise avec le jeune doctorant. Il peut être à durée indéterminée ou déterminée.

CIFRE	2002	2003	2004	2005
	résultat	résultat	prévision	prévision
Nombre de bénéficiaires	810	860	1 160	1 200
Coût unitaire annuel (en euros)	14 635	14 635	14 635	14 635, < /TBODY

< /FONT>

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

4. L'administration de la recherche

Cette composante regroupe, suite aux modifications des structures gouvernementales, les moyens de fonctionnement des services centraux du ministère de la recherche, ceux des délégués régionaux à la recherche et à la technologie ainsi que ceux du comité national d'évaluation de la recherche (CNER).

Les crédits de personnel du ministère de la recherche demeurent inscrits sur le fascicule " Enseignement scolaire ".

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Composantes de l'agrégat (DO+CP) en M€

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005
				prévision	prévision
1	Le développement des connaissances	167	175	233	216
2	La diffusion et le transfert de technologie	55	58	71	71
	La formation à et par la recherche	268	285	305	324
	L'administration de la recherche	8	8	9	9
	Total	498	526	617	620

1. Les crédits du FRT ont été éclatés entre les 2 premières composantes. La composante " Développement des connaissances " comprend les crédits dédiés à la diffusion du secteur spatial et aux réseaux technologiques.

2. La composante " Diffusion et transfert de technologie " comprend les crédits du FRT dédiés au concours pour la création d'entreprises innovantes, aux incubateurs et aux actions régionales.

Objectifs, résultats et cibles

Les moyens budgétaires mis à la disposition du dispositif de recherche français s'inscrivent comme une première étape du plan national de mobilisation pour la recherche et l'innovation, en cohérence avec les actions transversales du Gouvernement : réforme de l'Etat, sécurité, attractivité du territoire et décentralisation.

Ils traduisent concrètement les orientations du ministère pour :

- encourager la mobilité des jeunes scientifiques par la mise en place d'un système d'accueil de post-doctorants destiné à irriguer l'ensemble de la recherche scientifique (organismes d'enseignement supérieur et de recherche, PME, PMI), afin de favoriser le retour en France des jeunes chercheurs étudiant à l'étranger et d'encourager les meilleurs docteurs étrangers à venir compléter leurs connaissances en France tout en apportant à notre pays des expertises essentielles ;
- poursuivre et développer les programmes des secteurs prioritaires (sciences du vivant, physique -chimie - sciences pour l'ingénieur, technologies de l'information et de la communication, développement durable) avec le lancement de nouveaux programmes (" Cancer ", " Nanosciences et nanotechnologies ") et le lancement de deux nouveaux RRIIT (" Energie pour un développement durable " et " Risques technologiques ") ;
- maintenir les moyens d'engagement des laboratoires de recherche tout en apurant les excédents de trésorerie accumulés depuis plusieurs exercices ;
- soutenir l'innovation et la recherche industrielle, donc la croissance, l'économie et l'emploi.

Le développement des connaissances

Efficacité socio-économique

1. soutenir la recherche

Le soutien à la recherche conditionne le progrès des connaissances et le développement des savoirs. C'est aussi une nécessité économique puisque l'innovation technologique issue de la recherche et du développement dynamise la croissance. La performance technologique est en outre un facteur déterminant de la compétitivité de notre économie, traditionnellement puissante dans certains secteurs de pointe comme l'aérospatiale.

Le FRT est réorganisé d'une part, vers des procédures d'innovation technologique, d'autre part sur des domaines sélectionnés au sein de réseaux de recherche technologique organisés de façon thématique.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003	2004
				prévision
1	Financement des sciences du vivant par le	110	80	89

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003	2004
				prévision

FNS & le FRT en M€				
1	Financement des NTIC par le FNS & le FRT en M€	46	61	80
1	<i>Financement des sciences humaines et sociales par le FNS en M€</i>	9	8	8
	<i>Financement des programmes : énergie, transports, environnement, ressources naturelles par le FRT et le FNS en M€</i>	34	37	53
1	Financement des programmes : Espace, mathématiques, physique, chimie et R & D par le FNS et le FRT en M€	67	77	63

Notes :

1) Pour le FNS, dotation hors CNS et CNG.

La diffusion et le transfert de technologie

Efficacité socio-économique

1. Renforcer la compétitivité économique

Les réseaux de recherche et d'innovation technologiques, dont la création avait été annoncée par le Premier ministre lors des Assises de l'innovation, sont placés sous la responsabilité de la Direction de la Technologie. Ils ont pour but de favoriser, sur des thèmes précis, la collaboration entre la recherche publique et la recherche industrielle. L'objectif est de favoriser une recherche pertinente permettant de lever les verrous technologiques pour le développement en commun de produits et services basés sur de nouvelles technologies.

Cette recherche doit s'inscrire dans une logique de demande, c'est-à-dire satisfaire des besoins économiques ou sociétaux à moyen terme. Le processus doit contribuer à la création et/ou à la croissance d'entreprises innovantes, et bénéficie de financements incitatifs. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie finance une partie de ces actions, notamment sur le Fonds de la recherche et de la technologie (FRT). D'autres financements y participent, provenant en particulier d'autres départements ministériels.

1.1. Intensifier la mise en place des réseaux de recherche technologiques

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003	2004
				prévision

	Nombre de réseaux créés	16	16	16
	<i>Coût unitaire annuel (en M€)</i>	80,2	72	80

1.2. Accentuer les efforts en faveur des PME-PMI

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003	2004
				prévision

	Crédits attribués aux PME-PMI par le FRT (hors création d'entreprise et incubateurs) (en M€)	21,7	21,2	29,7
--	--	------	------	------

1.3. Encourager la création d'entreprises innovantes

"L'accompagnement" de la création d'entreprises peut être réalisé par plusieurs types d'organismes, publics, privés ou associatifs. Ces organismes travaillent généralement en étroite collaboration entre eux et avec leurs partenaires locaux ou régionaux.

Les principaux acteurs et/ou moyens sont :

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

- les **incubateurs**, parfois également appelés pouponnières ou couveuses, qui ont pour mission de détecter, accueillir et accompagner les projets de création d'entreprises innovantes;
- les **pépinières** hébergent de jeunes entreprises, fournissent des services matériels et assurent un suivi effectif d'environ 2000 entreprises nouvelles;
- les **technopoles** favorisent la création d'activités innovantes sur un territoire, encouragent l'animation et la mise en réseau des compétences du territoire - incluant éventuellement le pilotage d'une pépinière ou d'un incubateur ;
- les **centres Européens d'Entreprises et d'Innovation** (CEEI) ont notamment pour objectif de contribuer à la création d'entreprises innovantes et au développement d'entreprises existantes par l'innovation. Au 1er janvier 2002, la France en compte 20 parmi les 150 du réseau européen EBN (European Business and Innovation Center Network);
- le **capital d'amorçage** est spécialisé dans l'investissement en amont du capital-risque classique, c'est-à-dire lors du premier apport de financement à une entreprise, alors que celle-ci n'a pas encore entamé le développement de son produit et ne génère pas de chiffre d'affaires significatif;
- le **capital-risque** finance le lancement de l'entreprise (notamment au niveau commercial, premiers recrutements, etc...) et peut compter deux " tours de table";
- le **capital-développement** finance la croissance de l'entreprise, interne ou externe, pour le développement de nouveaux produits ou le lancement d'une nouvelle stratégie, l'entreprise doit en outre disposer d'un chiffre d'affaires récurrent ;
- le **capital-investissement** comprend les 3 derniers types de structure cités ci-dessus.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003	2004

	Nombre de dossiers déposés	1.465	1.439	1.450
	Nombre de lauréats	224	193	220
	Nombre d'entreprises créées	69	73	120

1.4. Soutenir la politique des incubateurs

Un incubateur est un lieu d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises innovantes ou de très jeunes entreprises.

Il a pour objet :

- **L'accompagnement** des créateurs dans l'élaboration de leur projet d'entreprise, notamment dans les domaines organisationnels, juridiques, industriels, économiques et commerciaux, ainsi que pour le recrutement de l'équipe de direction.
- **L'information** et la mise en relation entre partenaires industriels, gestionnaires, financiers et scientifiques.
- **L'hébergement** et le soutien logistique des entrepreneurs sélectionnés.
- **La formation** des créateurs d'entreprise.

L'incubateur peut être "public", "corporate" ou "privé"

Les **incubateurs publics** font essentiellement référence aujourd'hui aux incubateurs d'entreprises innovantes liés à la recherche publique, soutenus par le ministère de la recherche, suite à l'appel à projets de mars 1999, et à la loi sur l'innovation et la recherche de juillet 1999. Mais il faut ajouter à ceux-là les incubateurs internes des écoles ou instituts (tels que l'INT, l'ESSEC, l'EPITA, le Polytechnicum, etc.), ceux des organismes de recherche (tels que l'INRIA-Transfert ou le Biotop de l'Institut Pasteur), et les incubateurs liés au développement économique régional (comme Paris Innovation soutenu par la ville de Paris).

Les **incubateurs "corporate"** sont des incubateurs développés par les grands groupes industriels ou par les prestataires de service.

Les **incubateurs privés**, dont la logique est plus financière, sont aujourd'hui plus proches des fonds d'amorçage que des incubateurs tels que définis plus haut, proposant souvent un accompagnement des jeunes entreprises financées.

Les cibles, objectifs et moyens des structures d'accompagnement publiques sont souvent assez éloignés de ceux des acteurs privés. Le rôle des **incubateurs publics** notamment, se situe généralement en amont (aide au montage et à la création de la future entreprise) de celui des structures privées.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003	2004

2.a	Nombre d'incubateurs sélectionnés	-	-	29
2.b	Nombre d'incubés mis en place	1/(31)	-	0/(31)

Agrégat 21 Actions d'incitation et fonds d'intervention

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003	2004
2.c	Engagements en AP	0.460	1.862	20.062
3.a	Nombre de projets incubés	733	980	1.771
3.b	Nombre d'entreprises créées	350	520	520

Notes :

(2.a) Etat d'ensemble : 31 incubateurs sélectionnés (18 en 1999, 13 en 2000) par le comité d'engagement de l'appel à projets de mars 1999.

(2.b) Exécutions : effectives par la signature des conventions ministère/incubateur.

(2.c) au titre de l'année considérée.

- En 2004, correspond à de nouvelles conventions passées entre ministère/incubateur avec 29 des 31 incubateurs déjà mis en place.

(3.a) Nombre total cumulé de projets entrés en incubation à la fin de l'année considérée.

(3.b) Nombre total d'entreprises créées par les incubateurs à la fin de l'année considérée.

2. Soutenir la progression de la médiation scientifique

Il s'agit de mettre en place les outils et les services nécessaires à la diffusion de l'information scientifique et technique ainsi que la prospective et la veille technologique (grandes manifestations scientifiques, prix scientifiques nationaux et internationaux, développement des nouvelles technologies de la communication).

La formation à et par la recherche

Efficacité socio-économique

1. Favoriser la recherche dans les universités et faciliter l'insertion des jeunes docteurs dans le tissu socio-économique.

La formation par la recherche est bien adaptée au monde de l'entreprise car les doctorants possèdent des qualités reconnues, une faculté d'anticipation pour la gestion de projet et une grande rigueur de travail et d'analyse. Les docteurs peuvent ainsi faciliter le transfert de compétence et faire évoluer la recherche et développement en entreprise.

Pour préparer l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, les universitaires organisent chaque année des séminaires labellisés " doctoriales ". Ce dispositif résulte de la rencontre entre des responsables d'entreprise de tous secteurs d'activité et des doctorants de toutes disciplines inscrits dans des programmes de recherche. De plus, les universités affirment le dialogue stratégique avec les organismes de recherche pour favoriser, entre autre dans les dispositions du 6ème programme cadre de recherche et de développement technologique, les initiatives des équipes de recherche. Dès lors ce sont plus de 7 000 jeunes chercheurs qui, chaque année, intègrent le milieu professionnel.

P.L.F. 2005

Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

chapitre		Autorisations de programme		Crédits de paiement		
		En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005	
					Services votés	Mesures nouvelles
Titre V Investissements exécutés par l'Etat						
6ème partie Equipement culturel et social						
56-06	Information et culture scientifique et technique, prospective et études (ancien)	"1	"	"1	"	"
9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001						
59-01	Programme "Orientation et pilotage de la recherche" (nouveau)	1.162.705 ²	367.314	645.900 ²	183.597	367.314
Totaux titre V		1.162.705	367.314	645.900	183.597	367.314

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

1ère partie Agriculture						
61-21	Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)	377.986	103.817	282.794	22.522	81.295
61-22	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.)	18.955	6.699	14.264	1.895	4.804
2ème partie Energie et mines						
62-00	Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.)	431.323	38.912	65.862	22.168	16.744
62-12	Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.)	37.307	15.479	32.454	1.875	13.604
62-92	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.)	109.798	20.445	59.272	9.721	10.724
3ème partie Transports, communications et télécommunications						
63-00	Recherche dans les domaines de l'équipement	41.519	13.715	30.133	3.690	10.025
63-01	Institut national de la recherche en informatique et en automatique (I.N.R.I.A.)	109.138	45.803	92.259	12.643	33.160

¹ Après transport de crédits en compte (AP 4.449 milliers d'euros, CP 2.708 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-01² Après transport de crédits en compte (AP 4.449 milliers d'euros, CP 2.708 milliers d'euros) en provenance du chapitre 56-06

Après transport de crédits en compte (AP 906.441 milliers d'euros, CP 489.228 milliers d'euros) en provenance du chapitre 66-04

Après transport de crédits en compte (AP 246.722 milliers d'euros, CP 151.836 milliers d'euros) en provenance du chapitre 66-05

Après transport de crédits en compte (AP 5.093 milliers d'euros, CP 2.128 milliers d'euros) en provenance du chapitre 66-06

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

A ouvrir ultérieurement		Crédits de paiement						
		Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006						
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005		
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement
333.208	"	333.208	138.163	138.163	56.882	"	"	"
333.208	"	333.208	138.163	138.163	56.882	"	"	"
72.670	22.522	95.192	23.981	23.981	24.708	12.870	9.652	"
2.796	1.895	4.691	923	923	950	1.083	812	"
343.293	22.168	365.461	343.293	"	"	22.168	"	"
2.978	1.875	4.853	983	983	1.012	1.250	625	"
40.805	9.721	50.526	13.466	13.466	13.873	5.982	3.739	"
7.696	3.690	11.386	2.540	2.540	2.616	2.108	1.582	"
4.236	12.643	16.879	1.398	1.398	1.440	7.224	5.419	"

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

chapitre		Autorisations de programme		Crédits de paiement		
		En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005	
					Services votés	Mesures nouvelles
63-02	Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.)	2.274.620	1.061.457	2.266.063	"	1.061.457
6ème partie Equipement culturel et social						
66-04	Soutien à la recherche et à la technologie (ancien)	" ¹	"	" ¹	"	"
66-05	Groupements d'intérêt public de recherche en génomique (libellé modifié)	183.298 ²	35.118	97.397 ²	1.700	26.718
66-06	Information et culture scientifique et technique (ancien)	" ³	"	" ³	"	"
66-18	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (I.F.R.E.M.E.R.)	185.467	75.156	159.175	14.600	60.556
66-21	Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.)	1.621.274	464.038	1.204.735	116.235	347.803
66-50	Institut national de la santé et de la recherche médicale (I.N.S.E.R.M.)	440.055	132.200	353.454	12.109	120.091
66-51	Actions et institutions de recherche biologique et médicale (ancien)	14.082	"	13.560	"	"
66-72	Institut national d'études démographiques (I.N.E.D.)	8.994	4.429	8.472	176	4.253
8ème partie Investissements hors de la métropole						
68-05	Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) (ex I.F.R.T.P.)	16.706	7.106	14.151	1.437	5.669
68-42	Institut de recherche pour le développement (I.R.D.)	80.423	31.803	66.846	3.231	28.572
68-43	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (C.I.R.A.D.)	50.031	25.843	44.592	1.772	24.071
Totaux titre VI		6.000.976	2.082.020	4.805.483	225.774	1.849.546
Totaux pour les dépenses en capital		7.163.681	2.449.334	5.451.383	409.371	2.216.860

¹ Après transport de crédits en compte (AP 906.441 milliers d'euros, CP 489.228 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-01

² Après transport de crédits en compte (AP 246.722 milliers d'euros, CP 151.836 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-01

³ Après transport de crédits en compte (AP 5.093 milliers d'euros, CP 2.128 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-01

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Crédits de paiement								
A ouvrir ultérieurement			Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006					
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005		
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement
8.557	"	8.557	2.824	2.824	2.909	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
84.201	8.400	92.601	32.709	32.709	18.783	4.800	3.600	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
11.692	14.600	26.292	3.858	3.858	3.976	12.167	2.433	"
300.304	116.235	416.539	57.314	57.314	185.676	66.420	49.815	"
74.492	12.109	86.601	24.582	24.582	25.328	6.920	5.189	"
522	"	522	522 ¹	"	"	"	"	"
346	176	522	114	114	118	100	76	"
1.118	1.437	2.555	369	369	380	1.437	"	"
10.346	3.231	13.577	3.414	3.414	3.518	1.846	1.385	"
3.667	1.772	5.439	1.210	1.210	1.247	1.772	"	"
969.719	232.474	1.202.193	513.500	169.685	286.534	148.147	84.327	"
1.302.927	232.474	1.535.401	651.663	307.848	343.416	148.147	84.327	"

¹ Situation en cours de régularisation

Présentation des emplois

Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005	Différence entre 2005 et 2004
Néant					

P.L.F. 2005

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-04	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	--------------------------	--------------	-----------	------------------------

Néant